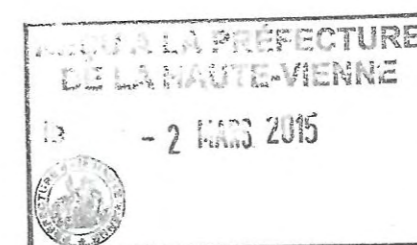




CARTE COMMUNALE D'EYBOULEUF (87)



RESUME NON TECHNIQUE

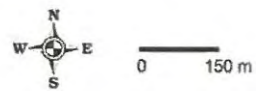
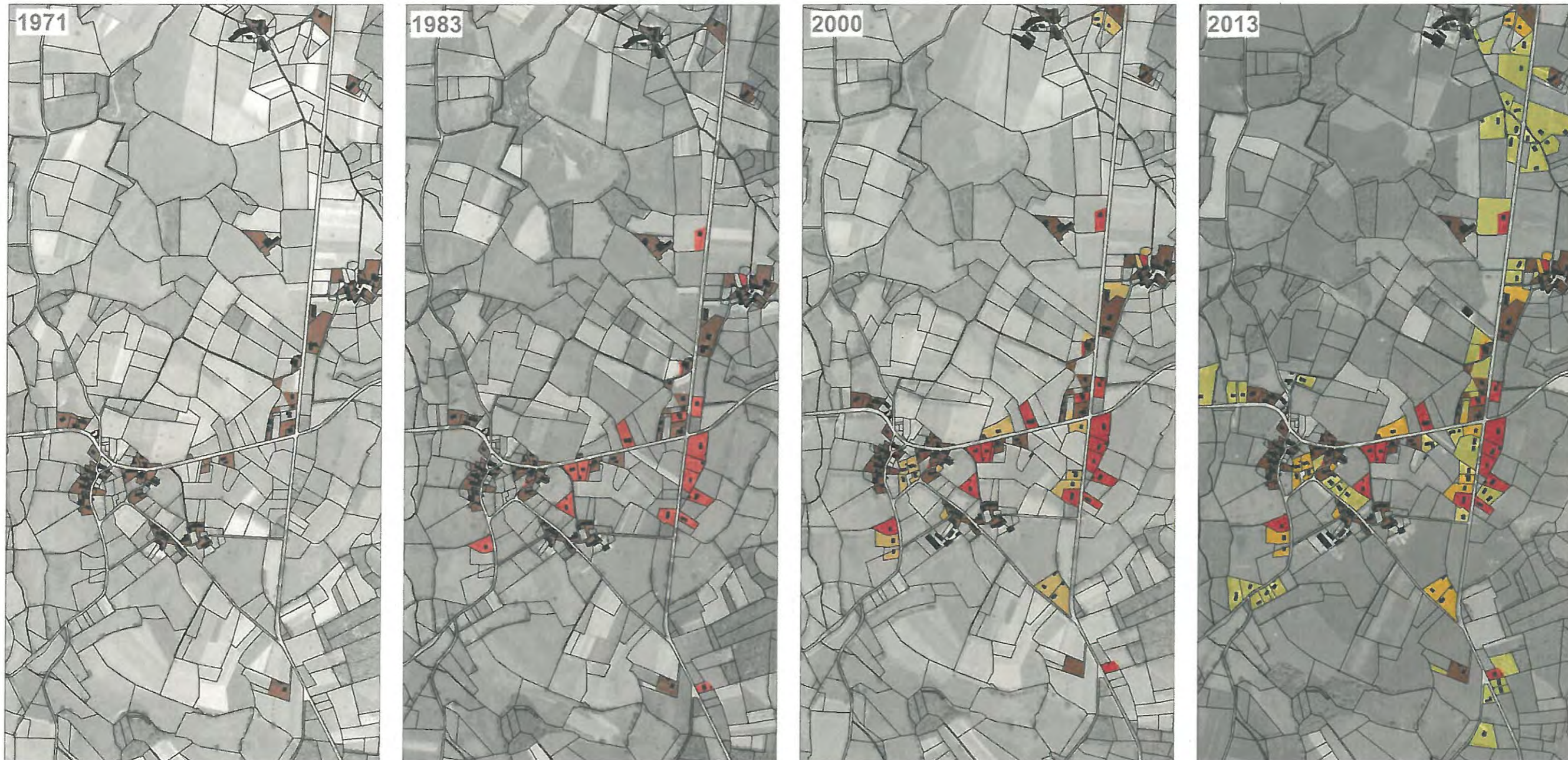
Conformément au *Code de la propriété intellectuelle* qui n'autorise, aux termes du paragraphe 3 de l'article L. 122-5 et « sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source », que « les analyses et courtes citations justifiées par le caractère critique, polémique, pédagogique, scientifique ou d'information de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées », Géoscope considère que la présente note méthodologique constitue une œuvre originale qui ne saurait être transposée à d'autres productions sans son accord.

SOMMAIRE



I. L'URBANISME A L'HEURE DU DEVELOPPEMENT DURABLE.....	5
II. ÉTAT DES LIEUX - DIAGNOSTIC.....	7
A. UNE COMMUNE DE LA COURONNE PERIURBAINE DE LIMOGES	7
B. L'ŒUVRE DU TEMPS LONG AU SEIN DU GEOSYSTEME : DES COMPOSANTES PHYSIQUES A INTEGRER.....	9
C. L'ÉPAISSEUR HISTORIQUE : LE PAYSAGE, MARQUEUR DE L'INSCRIPTION SPATIALE DE LA SOCIETE	11
D. SENSIBILITES ACTUELLES : ENTRE ENJEUX LOCAUX ET PERSPECTIVES DE DURABILITE	13
E. RESSOURCES ET RESEAUX : SUPPORTS D'UNE RURALITE ATTRACTIVE ET ACTIVE	15
F. DONNEES SOCIO-ECONOMIQUES : LE PORTRAIT STATISTIQUE DE LA SOCIETE LOCALE.....	17
III. ORIENTATIONS ET OBJECTIFS ASSIGNES AU PROJET DE DOCUMENT D'URBANISME.....	19
IV. DES PROJECTIONS DEMOGRAPHIQUES AUX BESOINS EN CONSTRUCTIONS	21
A. PROJECTIONS DEMOGRAPHIQUE.....	21
B. BESOINS EN CONSTRUCTION	21
C. PROJET DE DEVELOPPEMENT.....	23
V. JUSTIFICATION DES CHOIX ET INCIDENCES AU REGARD DES POLITIQUES PUBLIQUES DE DEVELOPPEMENT DURABLE	25
VI. EVALUATION ENVIRONNEMENTALE	27

Evolution diachronique de l'urbanisation résidentielle entre 1971 et 2013

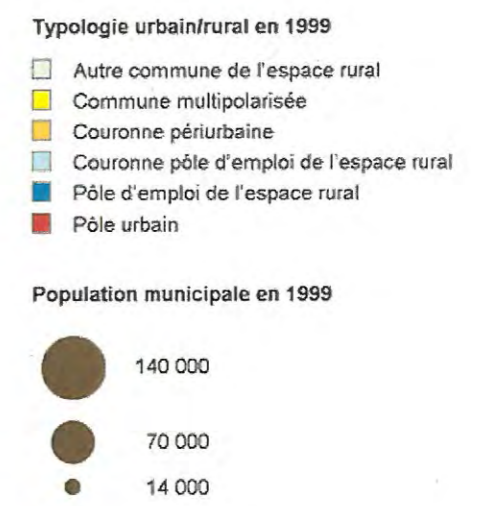
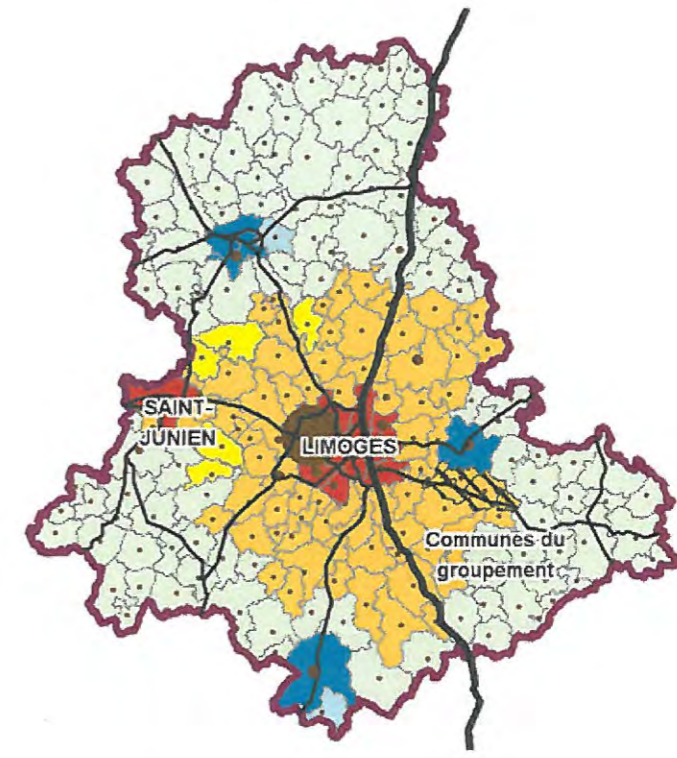
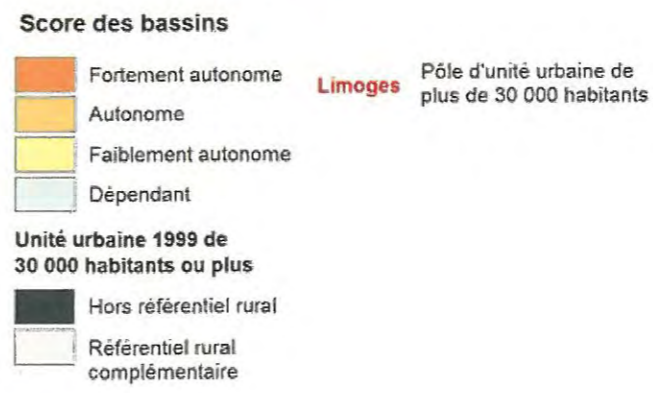
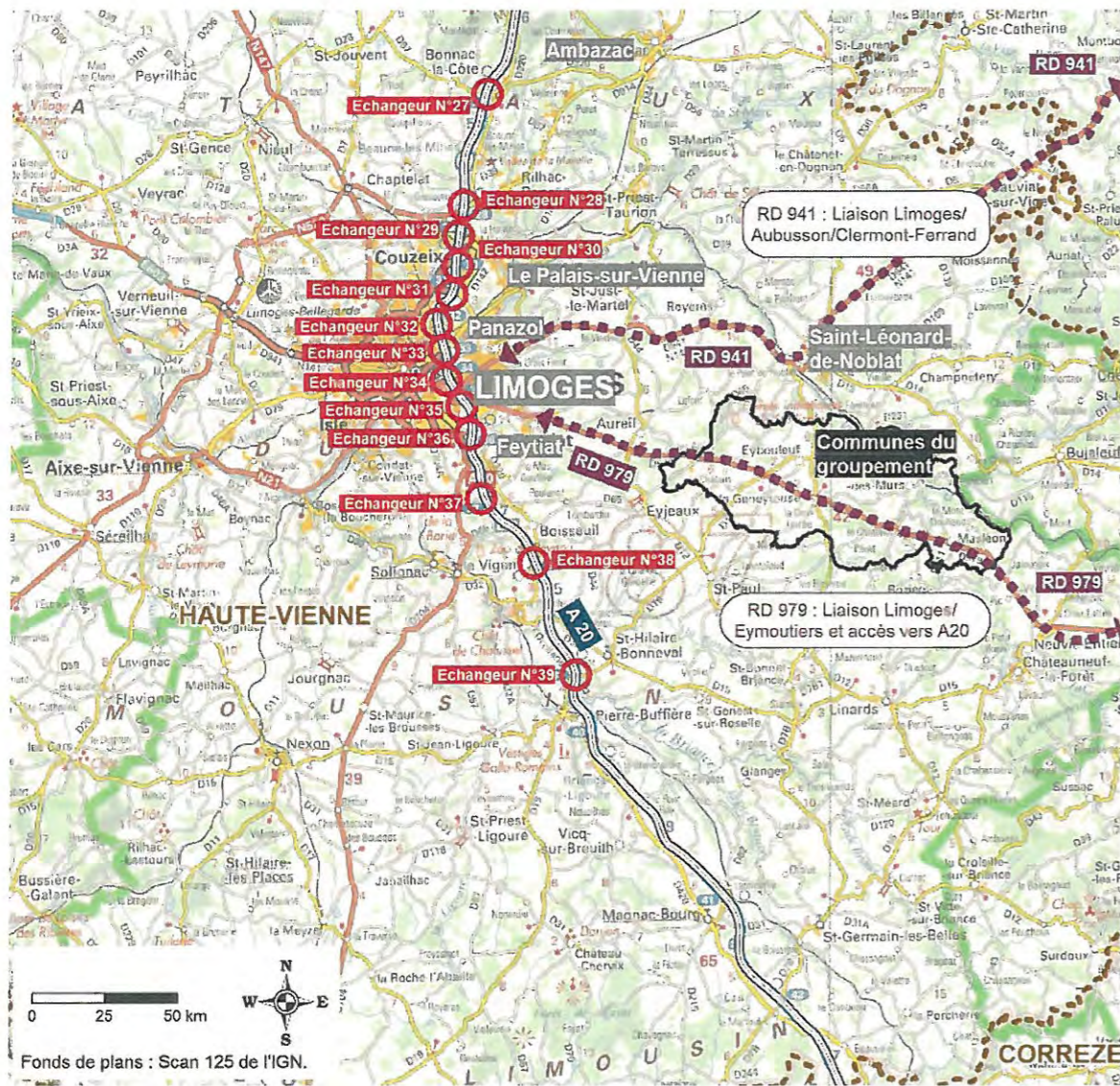


- Parcelle bâtie avant 1971
- Parcelle bâtie entre 1971 et 1983
- Parcelle bâtie entre 1983 et 2000
- Parcelle bâtie entre 2000 et 2013

Fonds de plans : BD Parcellaire 2013, photographies aériennes 1971, 1983 et 2000, orthophotographie 2010, IGN

I. L'URBANISME A L'HEURE DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Les communes d'Eybouleuf, La Geneytouse, Saint-Denis des Murs et Masléon, par délibération du 24 juillet 2009, ont prescrit l'élaboration d'un diagnostic territorial partagé pour mener une réflexion commune et cohérente en matière d'urbanisme. Une fois connues les conclusions de cette phase, chaque commune a élaboré son propre document d'urbanisme. Eybouleuf a opté pour une carte communale.



II. ÉTAT DES LIEUX - DIAGNOSTIC

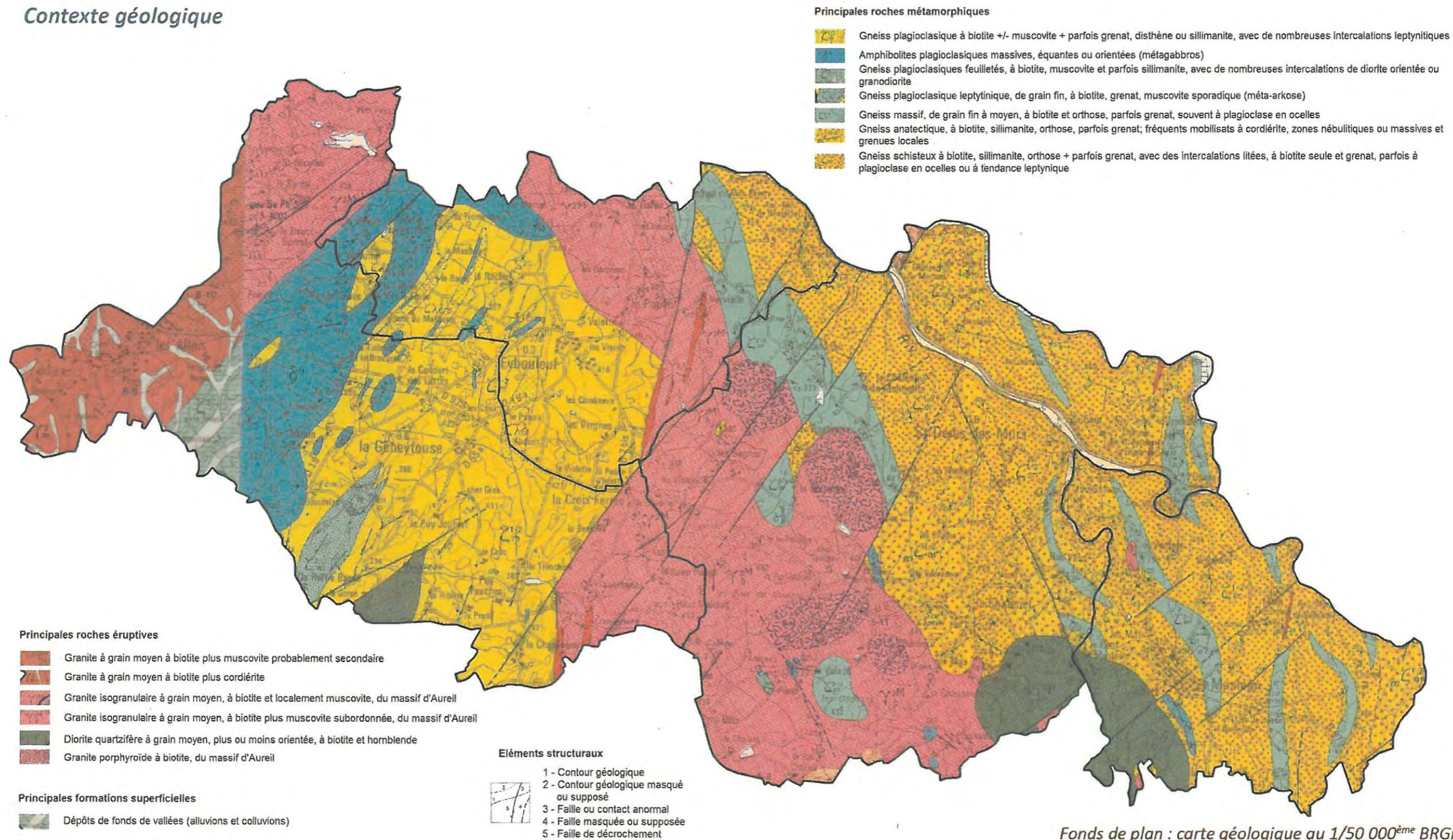
A. UNE COMMUNE DE LA COURONNE PERIURBAINE DE LIMOGES

La commune d'Eybouleuf appartient à la couronne périurbaine de Limoges. Cette proximité avec la préfecture régionale a favorisé un phénomène de péri-urbanisation, marqué par le lot, bien connu désormais, de mobilités accrues et d'une très forte consommation d'espace. Ces excès semblent peu compatibles avec les exigences d'un développement urbain durable, largement inscrites aujourd'hui dans la réglementation.

La commune, localisée sur le territoire de projet du Pays Mont et Barrages, appartient à la Communauté de Communes de Noblat; elle est également membre de plusieurs syndicats intercommunaux (le Syndicat Énergies Haute-Vienne, le Syndicat mixte Départemental pour l'Élimination des Déchets ménagers et assimilés (SYDED), le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable des Allois). Adhérente du SIEPAL, son développement se doit d'être compatible avec les orientations spatiales d'aménagement exprimées dans le Schéma de Cohérence Territorial, en particulier « recentrer et diversifier l'habitat », « limiter l'extension du mitage » et « préserver l'espace naturel ».



Contexte géologique

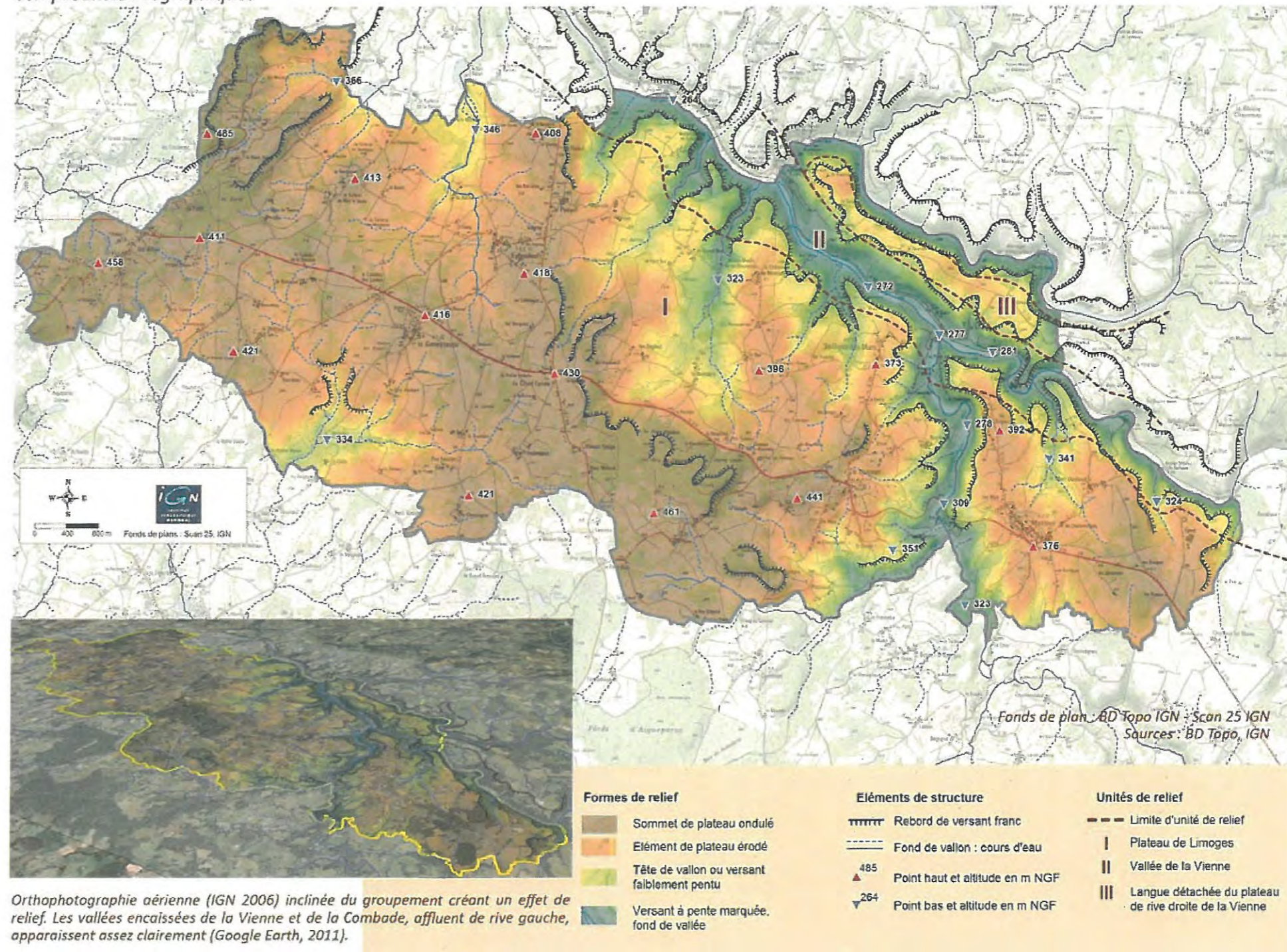


Fonds de plan : carte géologique au 1/50 000^{ème} BRGM
Sources : BRGM

B. L'ŒUVRE DU TEMPS LONG AU SEIN DU GEOSYSTEME : DES COMPOSANTES PHYSIQUES A INTEGRER

Son relief correspond à celui du plateau de Limoges, largement ondulé et à peine érodé et entaillé au nord est par la vallée profonde de la Vienne et ses affluents de rives droite. Le sous-sol est constitué en large part de gneiss et dans une moindre mesure de granit à biotites intrusifs. Ces roches impliquent l'évolution du relief, l'organisation du réseau hydrographique (présence de deux affluents de la Vienne - frontière naturelle au nord de la commune - le ruisseau de la Roche et le ruisseau de Veyvialle), la stabilité des versants, la qualité agronomique des sols... Elles offrent également une variété de matériaux (texture, résistance, grain, couleur...) utilisés pour le bâti rural traditionnel dont il faut savoir préserver les éléments caractéristiques et s'inspirer pour les constructions neuves.

Composantes orographiques



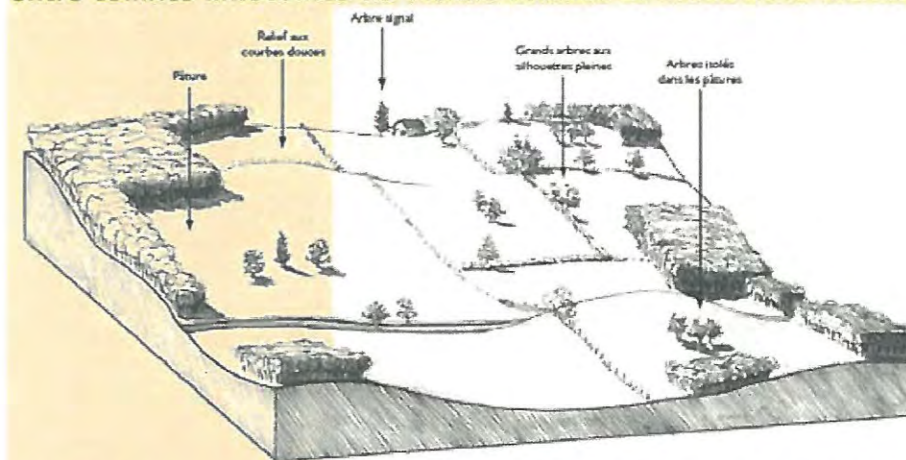


C. L'ÉPAISSEUR HISTORIQUE : LE PAYSAGE, MARQUEUR DE L'INSCRIPTION SPATIALE DE LA SOCIÉTÉ

Le bocage y a reculé au cours de la période récente, le réseau des haies vives étant devenu très fragmentaire. L'habitat, qui de manière écrasante, et ce quelles que soient les époques de construction, reste individuel. Il est également très dispersé : constitué d'un bourg distendu au développement pavillonnaire diffus et linéaire, qui constitue un handicap fort à la mise en œuvre d'une sociabilité villageoise ; de deux hameaux, la Garde et Veyvialle, à vocations aujourd'hui antagonistes, mixtes résidentielles/agricoles, ce qui implique une très grande vigilance en matière de développement urbain ; enfin, d'autres formes d'habitat non aggloméré, en particulier de développements linéaires, qui constituent le mode privilégié de croissance d'Eybouleuf et génèrent des densités dont les effets potentiels en termes de coûts et de qualité d'aménagement sont à peser.



Unités et ambiances paysagères : entre collines limousines de Vienne-Briance et vallée de la Vienne






Bloc-diagramme schématisant les valeurs clés de la campagne-parc, en dessous de 500 m d'altitude environ : à la différence des ambiances paysagères sous influence montagnarde au dessus de ce seuil, « des formes de relief (...) plus douces, des espaces ouverts plus nombreux, un manteau forestier plus réduit, des matériaux dans les constructions plus diversifiés et surtout des espaces plus habités » (Source : Paysages en Limousin).







Le groupement de communes au sein des ambiances paysagères du Limousin
(Source : Paysages en Limousin)

Sensibilités
des milieux naturels




Principales continuités écologiques

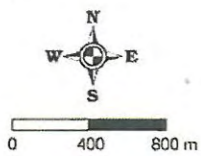
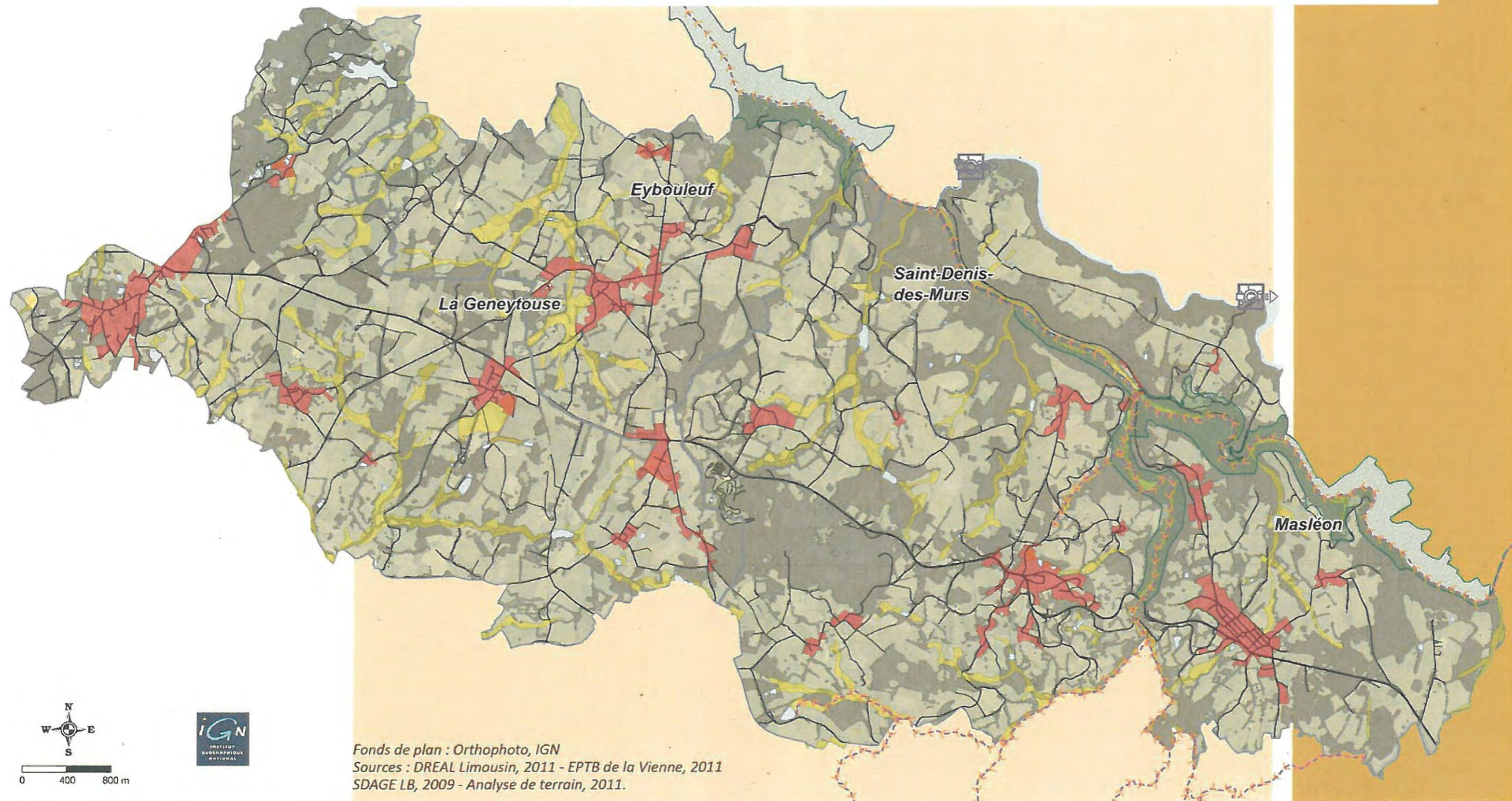
-  Grands ensembles boisés
-  Cours d'eau identifié par le SDAGE
-  Autre cours d'eau pérenne

Principales sources de fragmentation

-  Principales zones bâties
-  Effacement tendanciel des haies
-  Principaux axes de circulation automobile
-  Ouvrage hydraulique infranchissable

Zones particulièrement sensibles

-  Réserve biologique identifiée par le SDAGE
-  Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique
-  Zone à Dominante Humide (EPB de la Vienne)

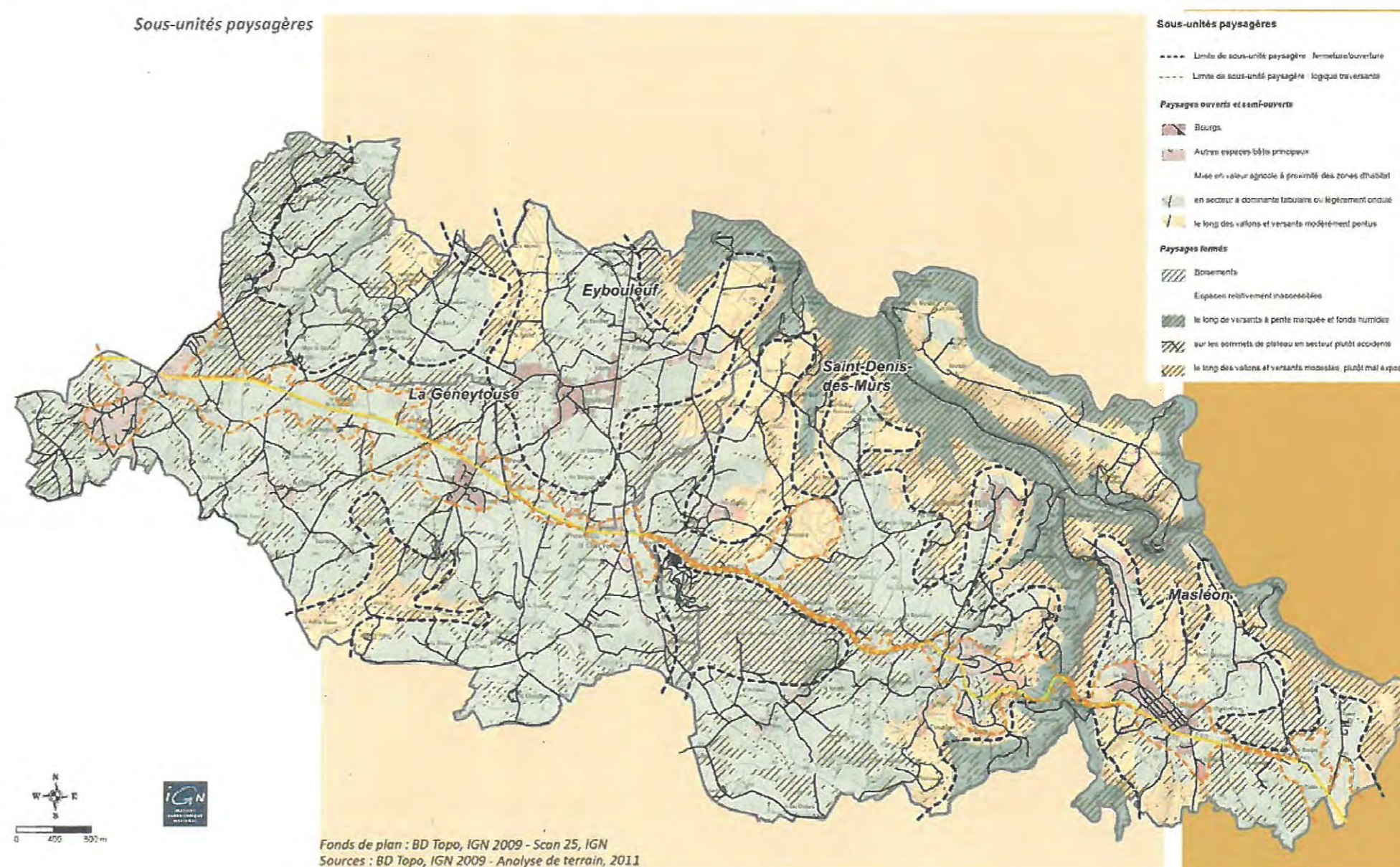


Fonds de plan : Orthophoto, IGN
Sources : DREAL Limousin, 2011 - EPTB de la Vienne, 2011
SDAGE LB, 2009 - Analyse de terrain, 2011.

D. SENSIBILITES ACTUELLES : ENTRE ENJEUX LOCAUX ET PERSPECTIVES DE DURABILITE

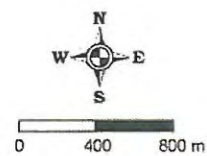
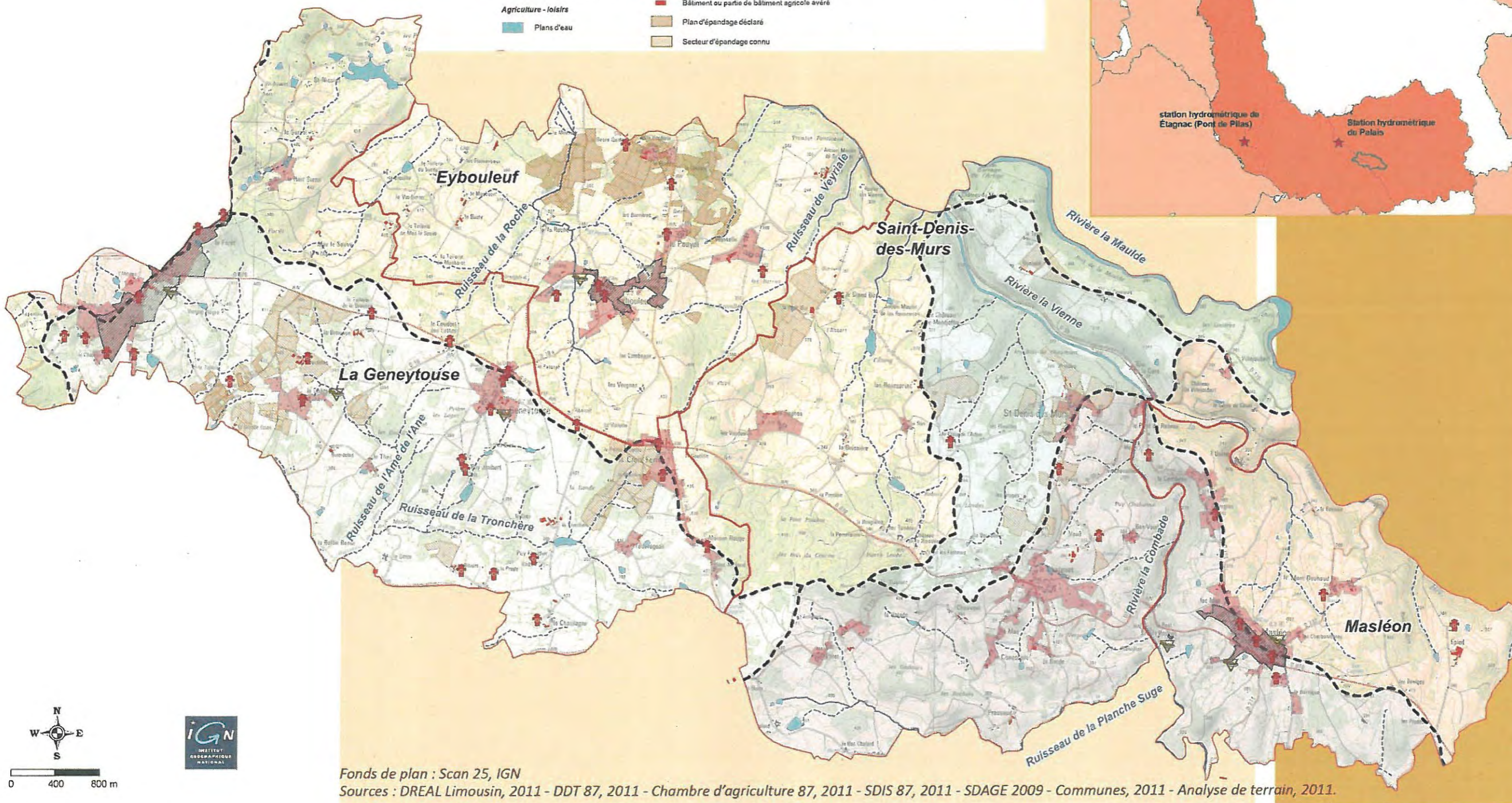
Trois écosystèmes dominant le territoire, les écosystèmes aquatiques, ceux des prairies, ceux des forêts (sans oublier les écotones associés), qui pour certains relèvent de strictes protections : c'est le cas en particulier des abords de la Vienne au nord-est de la commune, qui intègre le réseau Natura 2000 avec le site « Haute Vallée de la Vienne », et dont le projet d'extension concerne tout particulièrement le territoire communal. De nombreuses zones humides ont été inventoriées par l'Etablissement Public du Bassin de la Vienne. Plusieurs éléments du patrimoine bâti sont classés (Le Dolmen du Pouyol) ou inscrits (l'église), impliquant le respect du paysage d'emprunt de ces édifices pour le développement urbain.

De ce paysage rural, se détache quelques vues notables, en particulier sur la silhouette du bourg grâce aux haies vives, bosquets et arbres isolés qui participent à la composition de l'espace et conduisent le regard vers les fronts bâtis anciens dominés par l'église.



Hydrographie :
ressources, usages et pressions

Hydrographie	Principaux usages	Principales sources de pollution potentielle	Gestion intégrée
— Cours d'eau à écoulement permanent	Ressources AEP	Pollution domestique	■ Périmètre du SAGE de la Vienne
- - - Cours d'eau à écoulement temporaire	● Point d'eau	■ Principaux secteurs d'habitat	■ Autres SAGE du bassin Loire-Bretagne
- - - Limite de bassin versant	■ Station de pompage	■ Assainissement collectif existant	★ Point nodal du bassin Vienne amont
--- Sous-bassin versant (par couleur)	▲ Château d'eau	■ Station d'épuration	--- Zone d'influence des points nodaux
	Sécurité civile	Pollution agricole	
	★ Point de défense incendie	■ Bâtiment ou partie de bâtiment agricole avéré	
	Agriculture - loisirs	■ Plan d'épandage déclaré	
	■ Plans d'eau	■ Secteur d'épandage connu	



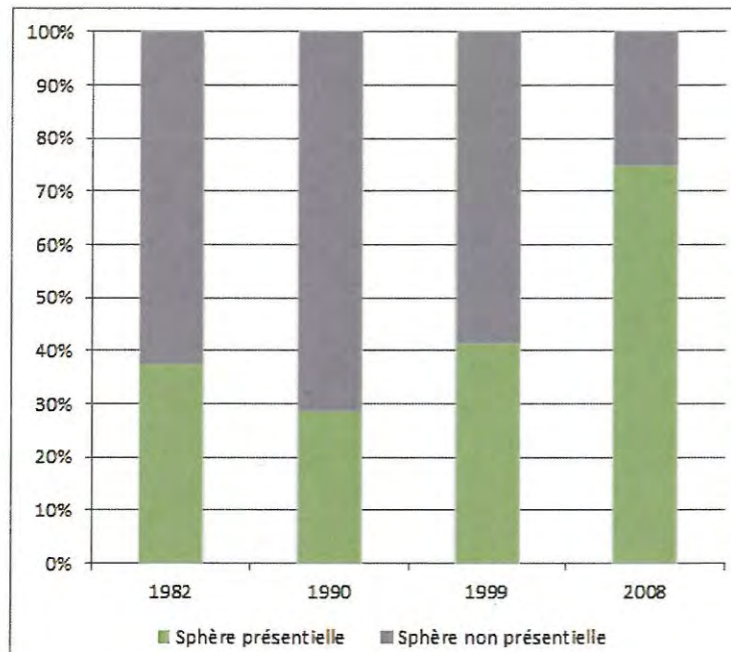
Fonds de plan : Scan 25, IGN
Sources : DREAL Limousin, 2011 - DDT 87, 2011 - Chambre d'agriculture 87, 2011 - SDIS 87, 2011 - SDAGE 2009 - Communes, 2011 - Analyse de terrain, 2011.

E. RESSOURCES ET RESEAUX : SUPPORTS D'UNE RURALITE ATTRACTIVE ET ACTIVE

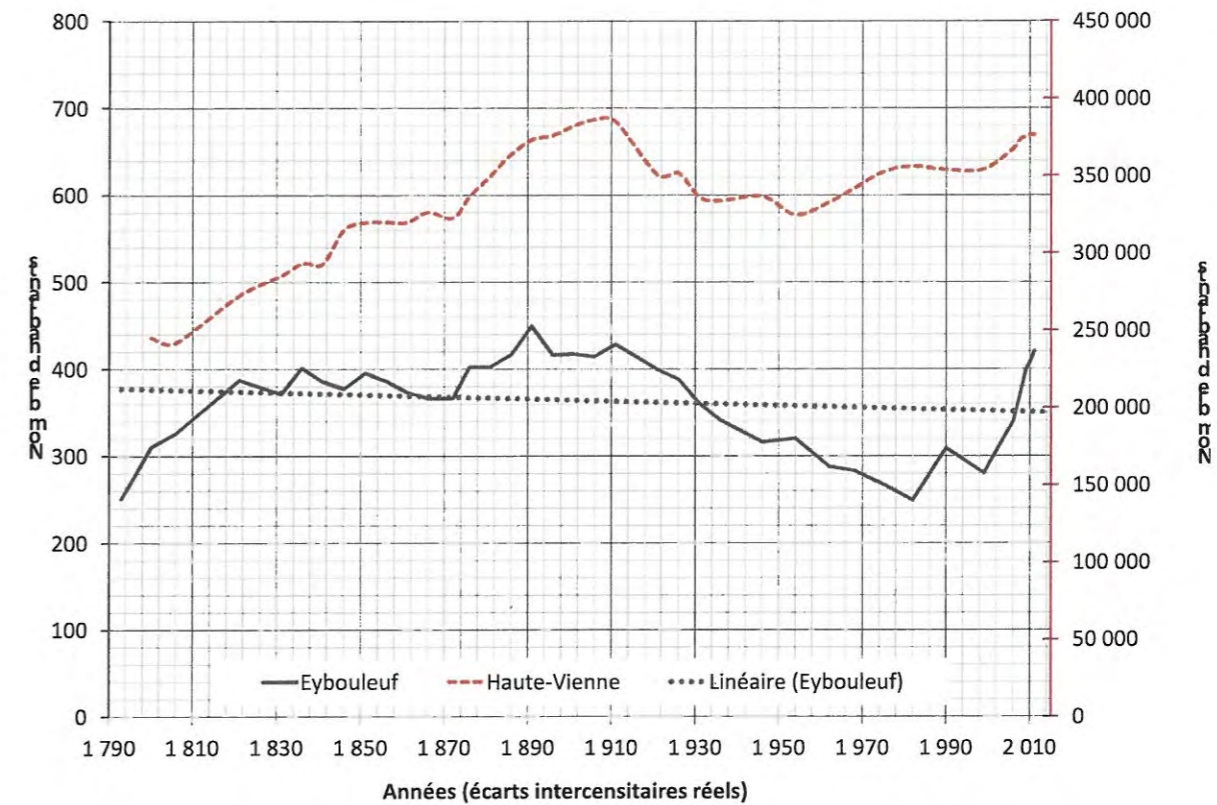
Situées au passage d'un important axe Est/Ouest de la Haute-Vienne hors autoroute, Eybouleuf bénéficie d'une bonne accessibilité vers la métropole régionale, à travers deux modes de transport principaux que sont le rail (voie ferrée Limoges/Ussel/Clermont-Ferrand) et surtout la route (RD 979), qui la traverse au niveau de sa limite sud, complétée dans ce rôle structurant par la RD 78, axe du « Réseau Primaire de Désenclavement » qui draine les résidents en direction de Saint-Léonard-de-Noblat, pôle du principal bassin de vie.

Dans l'ensemble, les réseaux sont bien pourvus, et aptes à recevoir des populations supplémentaires. Le Syndicat Vienne Combade, compétent en matière de traitement, adduction, distribution d'eau, porte un projet intercommunal de station d'alimentation AEP d'eaux de surface et le Syndicat Vienne Combade pourrait apporter un complément de ressources au cas où elles viendraient à manquer. Eybouleuf relève du SDAGE du bassin Loire-Bretagne, qui fixe entre autres l'objectif de « Maîtriser les prélèvements d'eau ». Toutefois, la commune n'est pas concernée par les dispositions fondamentales qui en découlent, disposant de suffisamment de ressources. L'ensemble des secteurs construits est desservi par le réseau électrique. La gestion est assurée par le syndicat intercommunal Énergies Haute-Vienne. Les élus n'ont signalé aucun problème particulier et aucun projet d'extension n'est pour l'heure envisagé. Enfin en termes de TIC, la commune est couverte par les NRA de La Geneytouse et Saint-Léonard-de-Noblat et plus de 95 % des lignes sont éligibles à au moins une offre ADSL de France Télécom.

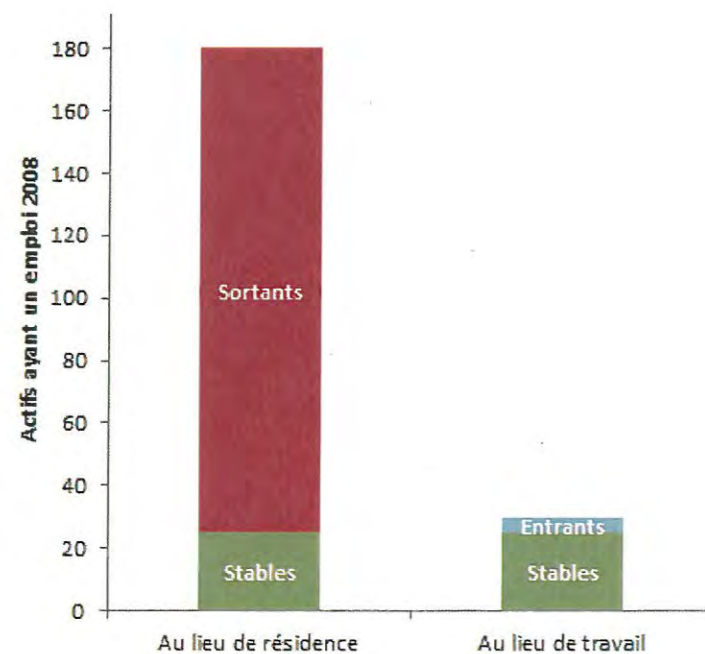
La collecte et le transfert des déchets sont assurés en régie directe par la Communauté de communes de Noblat : les ordures ménagères sont incinérées à l'usine de la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole. Le tri sélectif fonctionne par le biais de points d'apport volontaire gérés par le SYDED Haute-Vienne. Les habitants peuvent également se rendre à déchèterie de Saint-Léonard-de-Noblat.



Evolution des parts de l'économie présenteielle et non présenteielle à Eybouleuf



Evolution globale de la population



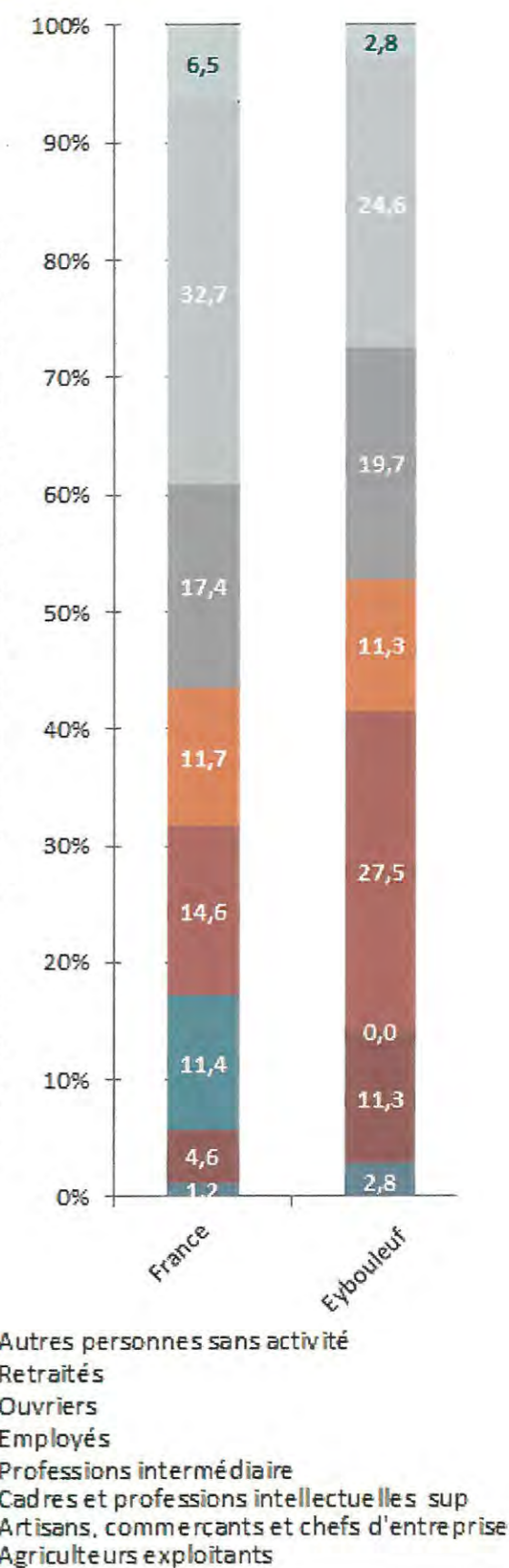
Part des travailleurs entrant, sortants et stables à Eybouleuf

Évolution des soldes naturel et migratoire						
	62/68	68/75	75/82	82/90	90/99	99/2008
Nombre de naissances	18	18	22	24	35	45
Nombre de décès	29	36	26	29	32	24
Solde naturel	-11	-18	-4	-5	3	21
Taux de variation annuel dû au mouvement naturel (en %)	-0,64	-0,93	-0,22	-1,25	0,11	0,73
Solde migratoire	6	2	-14	65	-32	78
Taux de variation annuel dû au solde migratoire (en %)	0,35	0,10	-0,77	1,25	-1,20	2,70
Variation absolue de population	-5	-16	-18	60	-29	99
Taux d'évolution annuel global	-0,29	-0,83	-0,99	2,73	-1,09	3,42

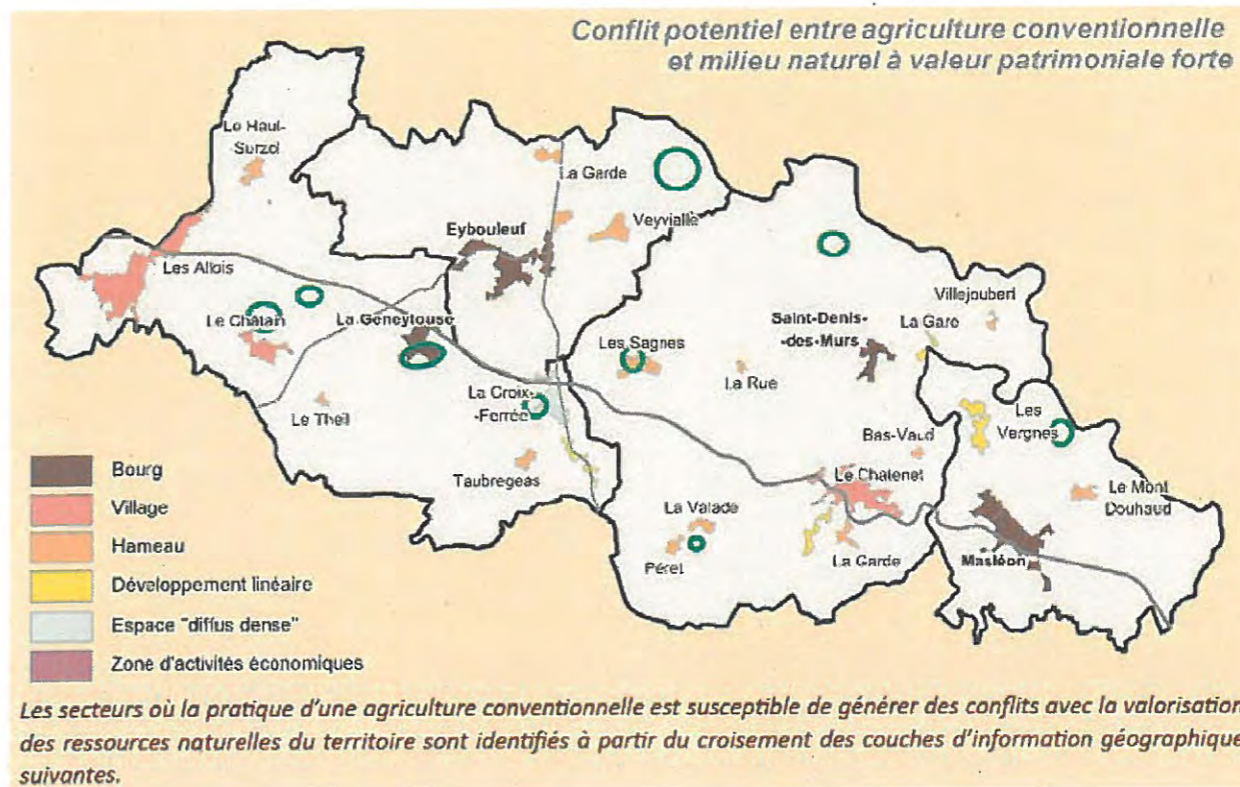
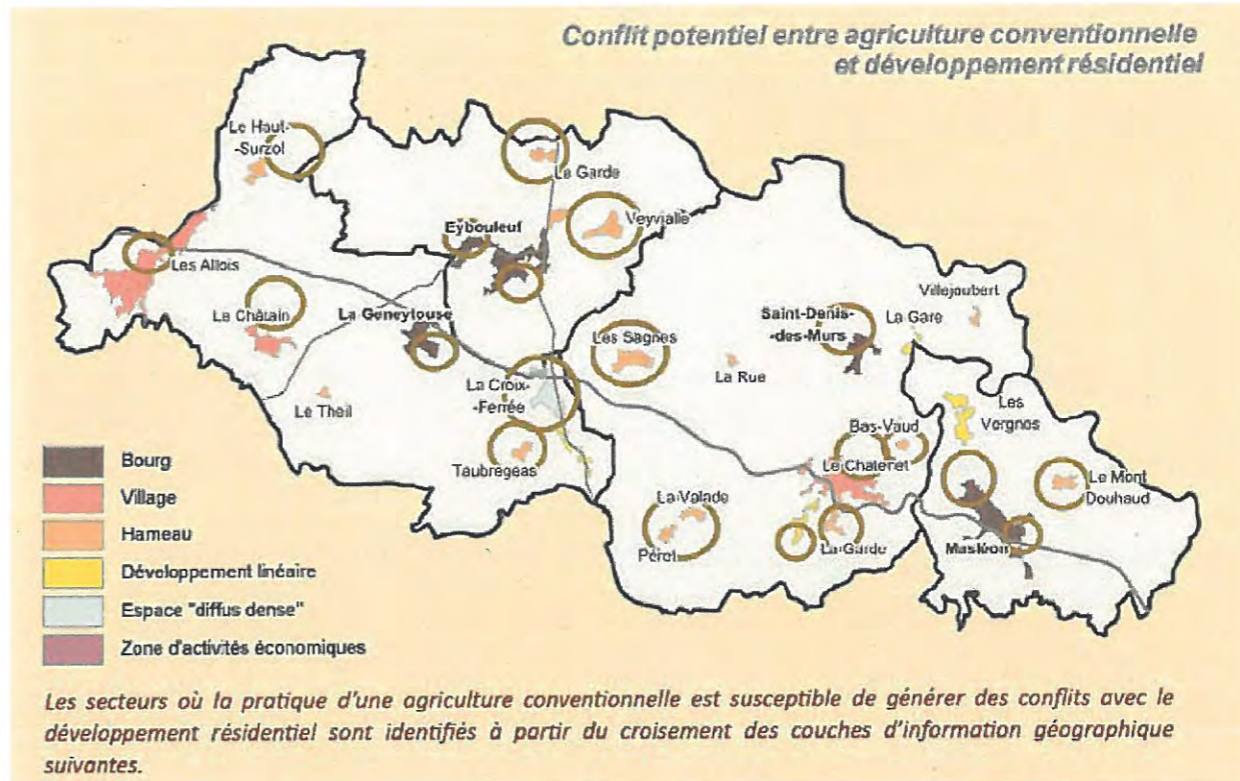
F. DONNEES SOCIO-ECONOMIQUES : LE PORTRAIT STATISTIQUE DE LA SOCIETE LOCALE

Au recensement 2011, la population légale s'élève à 424 habitants, confirmant une croissance forte depuis le début des années 2000 (+3,4% par an entre 1999 et 2010) et due à un taux du solde migratoire annuel de 2,70% sur la même période. Elle s'est également considérablement rajeunie : la part des plus de 60% ne représente qu'à peine 16% de la population totale en 2010, contre 28% il y a trente ans (33% en Limousin en 2010 ; 25% en France métropolitaine la même année). Malgré cette tendance, la part des inactifs domine, mais elle est en net recul, l'arrivée sur le territoire de nouveaux actifs compensant largement l'installation de retraités. La mobilité est devenue une composante essentielle de la société du travail : si la proportion d'actifs augmente, c'est l'évolution de la part d'actifs sortants (au rythme des mouvements pendulaires) qui caractérise la dernière décennie (+50%), alors que l'attractivité de la commune pour les catégories socio-professionnelles situées en haut de l'échelle sociale reste faible. La base économique locale est largement assurée par les emplois de services liés aux « Commerce, transports et services divers » et à « l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale » (environ 60 % des emplois au total) ainsi qu'aux entreprises du domaine de la construction (25 % des emplois). Malgré la proximité de Limoges, l'activité agricole résiste aux mutations économiques (12% des emplois) : l'élevage bovin domine, sur des exploitations agricoles moins nombreuses, mais de plus en plus grandes.

Le parc de logements progresse significativement depuis une décennie, 16 logements supplémentaires entre 2008 et 2011 et une croissance soutenue depuis 2010 avec une moyenne de 7 logements construits chaque année. Il est constitué à près de 90% de maisons individuelles, grandes (4 pièces ou +), essentiellement résidences principales, et d'une vacance en baisse (7% en 2010). Sa structure est donc très déséquilibrée au détriment des petits logements.



Population des ménages selon la CSP de la personne de référence en 2008



III. ORIENTATIONS ET OBJECTIFS ASSIGNES AU PROJET DE DOCUMENT D'URBANISME

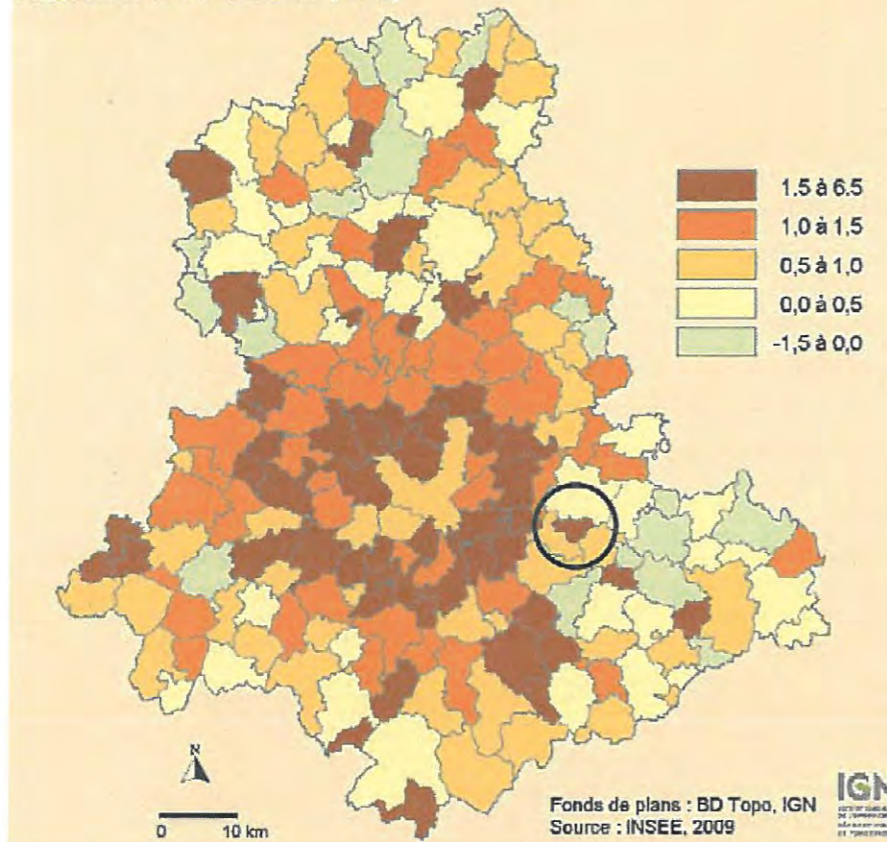
Des orientations communes de développement avec les communes de la Geneytouse, Saint-Denis-des-Murs et Masléon ont été tirées de l'ensemble des données issues du diagnostic territorial partagé. Quatre grands axes de planification déclinent successivement huit grandes orientations territorialisées :

- encadrer le développement de la dynamique résidentielle :
 - recentrer l'urbanisation au niveau des principaux noyaux bâtis,
 - créer une cohérence urbaine autour de quelques espaces résidentiels diffus plébiscités par les ménages ;
- préserver la qualité du cadre de vie :
 - rechercher le bon compromis entre développement résidentiel et patrimoine naturel et culturel,
 - Rechercher le bon compromis entre risques, nuisances et pollutions, et développement résidentiel ;
- faciliter les adaptations de l'activité agricole :
 - à petite échelle : définir des zones agricoles homogènes,
 - à grande échelle : respecter le fonctionnement et le devenir des exploitations agricoles ;
- développer la résilience du territoire :
 - prendre en compte l'accessibilité et les déplacements,
 - cultiver un développement endogène.

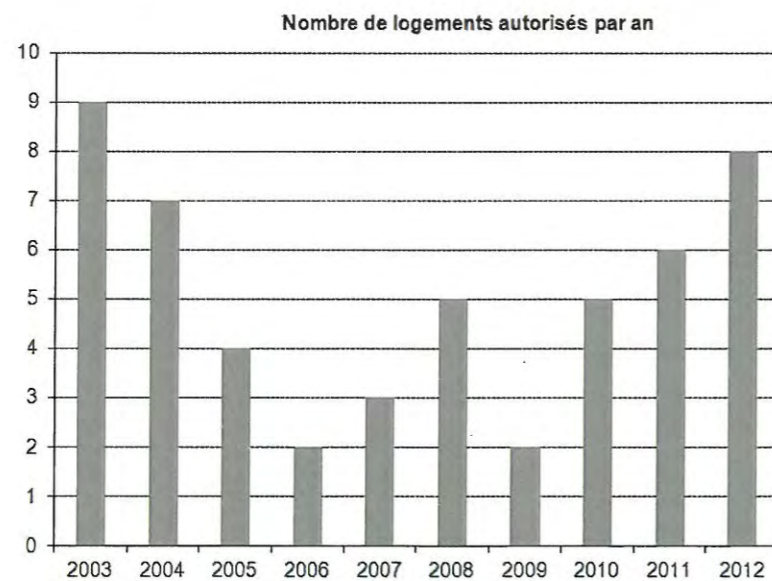
Les orientations majeures susceptibles de participer à la lutte contre la consommation des terres agricoles consistent à :

- stopper la progression en mode lâche du modèle de la résidence pavillonnaire, qu'il s'agisse de créations ex-nihilo ou de greffons sur la base d'écartes qu'ils tendent alors à qualifier dans la course à l'urbanisation ;
- stopper le développement linéaire de l'habitat le long des voies de circulation, notamment aux abords de la RD979 ;
- éliminer au titre des zones constructibles à vocation résidentielle les secteurs s'appuyant sur des constructions ou des petits groupes de maisons relativement isolés, hameaux élémentaires ou écartes effectivement associés à des exploitations agricoles anciennes en activité ou non, en localisation plus ou moins diffuse. La prolifération de petits secteurs constructibles démultiplie en effet d'autant la ponction sur les prairies exploitées et susceptibles de recevoir de l'épandage de fumiers et/ou lisiers tout en limitant l'accès des parcelles agricoles situées à l'arrière des nouvelles constructions. Elle implique aussi la mise en place de périmètres de recul vis-à-vis des bâtiments agricoles qui feront reculer chaque fois d'autant l'activité agricole.

Taux d'évolution annuel moyen du parc de logements de 1999 à 2007 (en %)



Source : INSEE, 2009.



Source : Sitadel, 2013.

	2005 (scénario central)					2030 (scénario central)				
	Age moyen	Structure par âge en %				Age moyen	Structure par âge en %			
		- 20	20-59	+ 60	dont + 80		- 20	20-59	+ 60	dont + 80
Eybouleuf		30,6	53	16,4			-	-	-	
Haute Vienne		21,3	53,5	22,5	6,3		20,3	51,1	32,1	9,2
Limousin	43,5	20,5	52,0	27,6	7,0	46,5	19,0	45,0	36,0	9,5
Aire urbaine de Limoges	-	22,3	56	21,9	5,2	-	21,5	57,2	28,2	8,5
Espace rural limousin	-	18,5	47,6	33,9		-	15,3	40,2	44,5	
France	39,0	24,9	54,3	20,8	4,5	42,6	22,6	48,1	29,3	7,2

Sources : Modèle OMPHALE base 2005, INSEE, in INSEE Première n°1111 – in Focal INSEE Limousin n°42. * Données 2007 officielles (base de calcul de la structure par âge modifiée : 20-64 et 65 ans ou +)

	Taux global	Taux annuel moyen		Solde annuel moyen 2005-2030	
	2005-2030	2005-2015	2015-2030	Naturel	Migratoire
Haute Vienne	+7,6	+0,4	+0,2	-0,16%	+0,47%
Limousin	+2,0	+0,1	+0,0	-0,35%	+0,43%
Aire urbaine de Limoges	+13,8	+0,6	+0,5	+0,11%	+0,44%
Espace rural limousin	-7,9	-0,3	-0,4	-0,95%	+0,63%
France	+10,7	+0,5	+0,4	+0,24%	+0,15%

Source : Modèle OMPHALE base 2005, INSEE, in Focal INSEE Limousin n°42.

Evolution démographique récente (1999-2009)	Taux annuel moyen	Solde annuel moyen en %	
		Naturel	Migratoire
Eybouleuf	3,42	0,73	2,70
Haute Vienne	0,6	-0,1	0,7
Limousin	0,4	-0,3	0,7

Sources : INSEE, recensement de la population 2007 – Focal INSEE Limousin n°51, 2009.

IV. DES PROJECTIONS DEMOGRAPHIQUES AUX BESOINS EN CONSTRUCTIONS

A. PROJECTIONS DEMOGRAPHIQUE

Pour établir les **projections démographiques** pour les 10 prochaines années, 4 principales sources de données permettent de guider l'analyse :

- l'âge moyen et la **structure par âge** des populations (tableau du haut),
- les projections démographiques établies suivant le **modèle OMPHALE**, à l'échelle départementale, régionale, de l'aire urbaine de Limoges et de l'espace rural limousin sur la base des soldes naturel et migratoire (tableau central),
- l'évolution récente des **soldes naturel et migratoire** (tableau du bas),
- l'évolution du phénomène de **décohabitation**.

En gardant à l'esprit les incertitudes qui pèsent sur un exercice de **projections démographiques** relatives à un petit territoire, **4 hypothèses** sont proposées pour les 10 ans à venir.

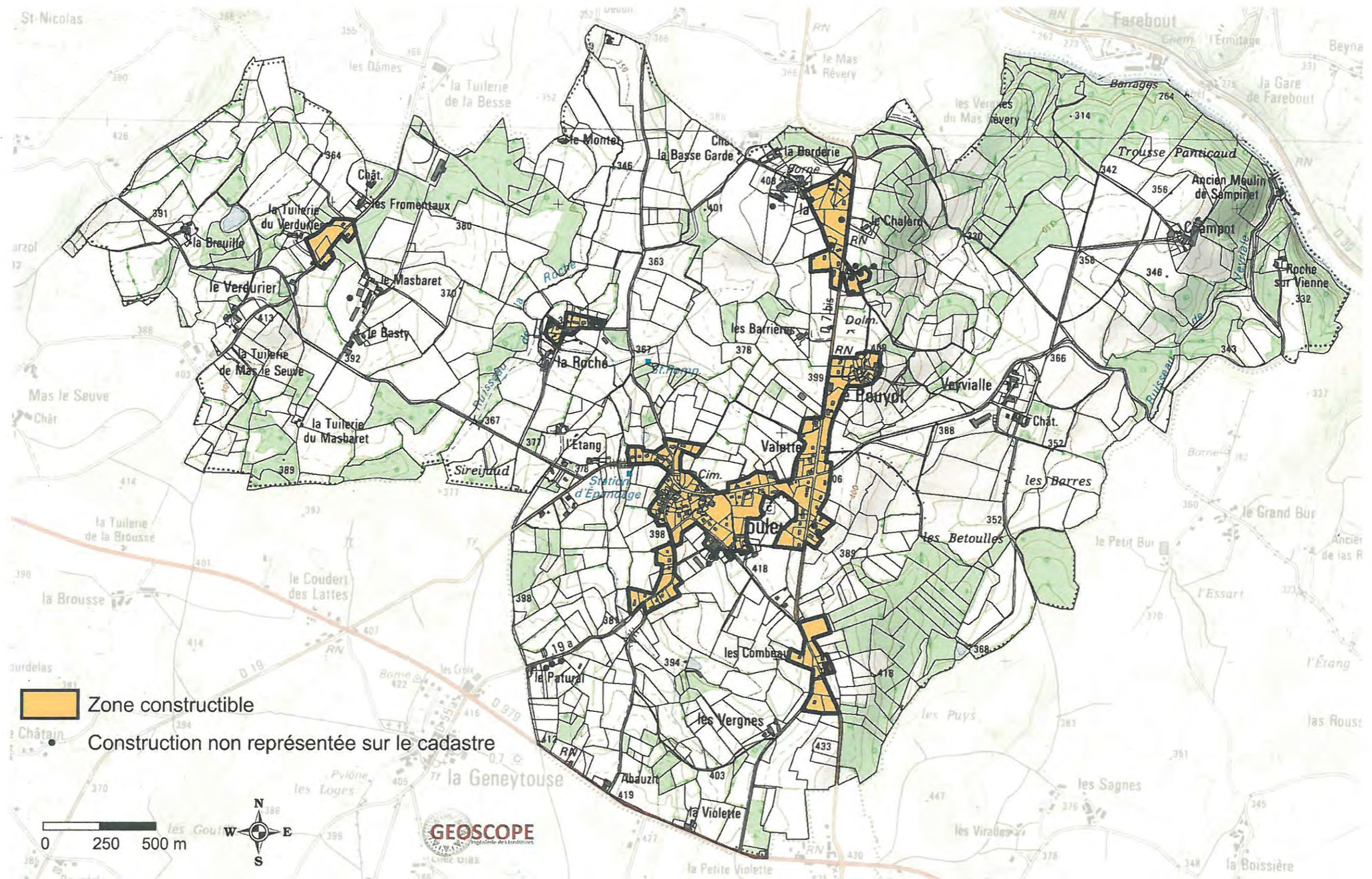
	Taux d'évolution global (pop.)	Population 10 prochaines années	Ménages 10 prochaines années	Ménages supplémentaires
Hypothèse 1	+4,1	425	151	+7
Hypothèse 2	-3,0	396	141	-3
Hypothèse 3	+40,1	572	204	+60
Hypothèse 4	+22,9	501	179	+35

B. BESOINS EN CONSTRUCTION

La carte ci-contre représente l'évolution du parc de logements des communes de Haute-Vienne entre 1999 et 2007, Eybouleuf se situe dans l'espace où la croissance est la plus forte. Le graphique permet, lui, d'apprécier l'évolution du nombre de nouveaux logements individuels (nouvelles constructions et réhabilitations) entre 2003 et 2012 sur la commune.

Les **besoins estimés en logement**, pour les 10 ans à venir, découlent des hypothèses d'évolution démographique. Celles-ci sont traduites en termes de nombre de ménages, par conséquent en nombre de nouveaux logements, soit :

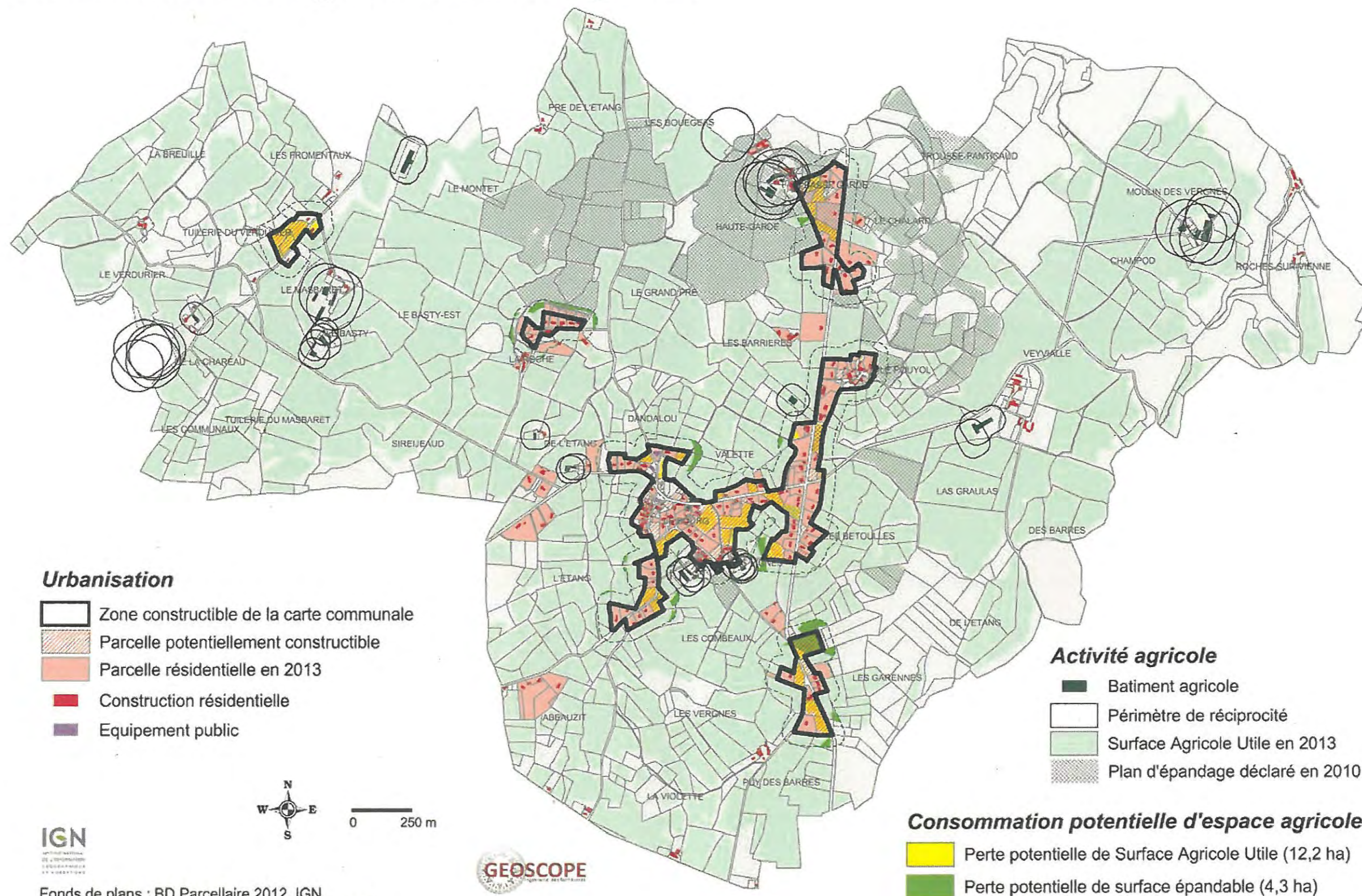
- hypothèse 1 : **7** logements, soit 1 logement neuf par an,
- hypothèse 2 : **aucun logement**, le nombre de ménages diminuant,
- hypothèse 3 : **60** logements, soit 6 logements neuf par an,
- hypothèse 4 : **35** logements, soit 3 à 4 logements neuf par an.



C. PROJET DE DEVELOPPEMENT

Consciente à la fois des futurs besoins en logements qui peuvent être anticipés du fait de la forte pression démographique (les projections les plus optimistes et cohérentes avec les chiffres récents tablent sur une croissance de près de 3% de la population par an, qui par conséquent aboutirait à 6 nouvelles constructions annuelles), mais également de la nécessité de raisonner ce besoin au regard du contexte communal afin de préserver la qualité de vie de tous les résidents, la municipalité souhaite une densification par comblement des dents creuses du bourg, ainsi qu'une densification des trois secteurs urbains de Pouyol, les Barrières et la Garde, où la pression foncière est forte, auxquels elle ajoute les secteurs : des Vergnes où la pression foncière est également forte avec de nombreuses constructions récentes autorisées, et le secteur des Fromentaux pour lequel un CU positif a été accordé par les services de l'Etat au moment d'un partage foncier. Enfin, le secteur de la Roche a été ajouté en zone constructible mais sans extension possible, sous la sollicitation de la DDT et de la Chambre d'agriculture pour acter le caractère résidentiel de ce petit groupe de maisons.

Incidences du zonage sur l'activité agricole

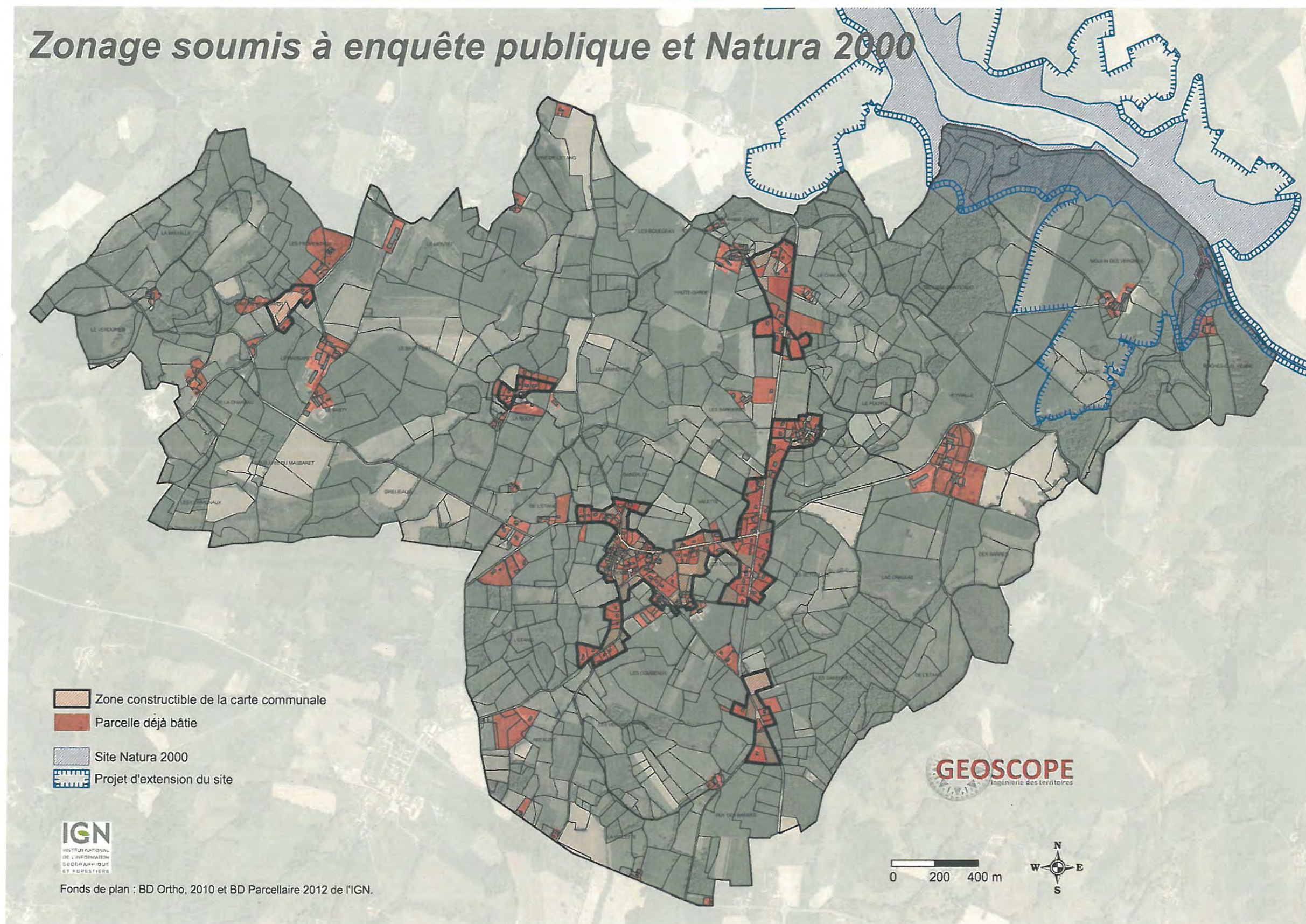


V. JUSTIFICATION DES CHOIX ET INCIDENCES AU REGARD DES POLITIQUES PUBLIQUES DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Si la commune est caractérisée par un paysage largement hérité de l'activité agricole, Eybouleuf ne fonctionne pourtant plus comme un simple espace « rural ». L'agriculture d'abord, déterminante dans la formation du paysage, est devenue marginale en termes d'emplois et n'y forme plus le centre du fonctionnement et de la dynamique de la société locale. Ensuite, l'espace s'y est transformé sous l'effet d'un réinvestissement par des pratiques d'habitat d'origine souvent urbaine. La diminution du nombre des producteurs et la concentration des exploitations agricoles se sont traduites par un agrandissement des parcelles. Par ailleurs, la fermeture des tuileries a favorisé un mouvement de bascule des surfaces agricoles cultivées : les pertes de SAU liées au développement de l'urbanisation et des grands bâtiments agricoles ont été compensées par des déboisements.

Dans ce contexte, le projet de zonage considère l'aspect stratégique de l'activité agricole pour la commune, en raison de sa contribution essentielle à l'entretien des paysages. Les pertes de surface agricoles potentielles sont très faibles (10,5 ha de SAU et 3,4 ha de surface épandable pour les dix ans à venir), et plusieurs principes sont suivis, qui doivent préserver l'espace agricole : recherche maximale de compacité des zones bâties ; classement en zone non constructible des noyaux à vocation agricole (Moulin des Vergnes, Veyvialle, la Garde, le Masbaret/le Basty) ; coup d'arrêt au développement linéaire et au développement diffus ; classement partiel en zone constructible des grandes parcelles de la périphérie du bourg. Néanmoins, la carte communale reste un outil limité face à un tel enjeu : sans division parcellaire, le zonage ne parviendra pas, véritablement, à freiner la consommation des espaces agricoles et naturels pour l'urbanisation. En effet, si la densité bâtie des futures parcelles construites passait, par rapport à la période 2000-2013 de 3 à 3,5 log/ha, d'un point de vue global, la densité moyenne de l'ensemble des parcelles construites continuerait de diminuer, passant de 5 à 4,5 log/ha. En revanche, une réduction de cette consommation pourrait être obtenue dans le cas de divisions parcellaires, en particulier en périphérie de bourg : La densité bâtie des futures parcelles construites pourrait atteindre 5,6 log/ha contre 3 log/ha pour la période 2000-2013, portant la densité globale moyenne des parcelles résidentielles bâties à 5,7 log/ha.

Zonage soumis à enquête publique et Natura 2000

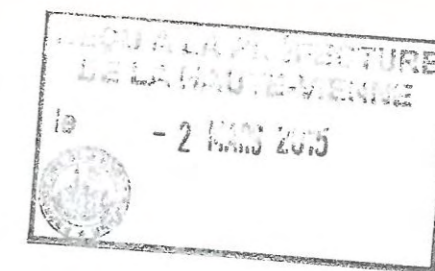


VI. EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

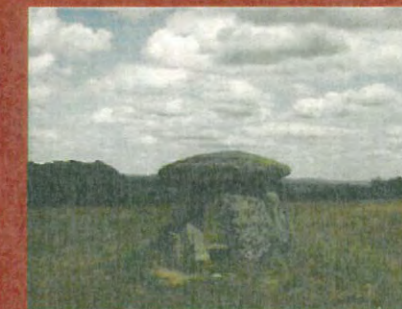
La préservation de l'environnement a été considéré comme un facteur essentiel tout au long de l'élaboration du document : ainsi, très vite, cinq enjeux environnementaux sont apparus, qui ont permis d'encadrer les orientations du zonage : économiser l'espace, en recentrant et en créant une cohérence urbaine autour de quelques espaces résidentiels diffus plébiscités par les ménages; préserver la biodiversité, en recherchant les bons compromis, à la fois entre développement résidentiel et patrimoine naturel et entre développement résidentiel et risques, nuisances et pollutions ; préserver le caractère identitaire du lieu, en recherchant là le bon compromis entre développement résidentiel et patrimoine culturel ; protéger l'agriculture, en définissant des zones agricoles homogènes et en protégeant les noyaux bâtis à forte vocation agricole ; préserver la ressource en eau, en privilégiant d'abord l'urbanisation du bourg, équipé d'un assainissement collectif.

La présence de la zone Natura 2000, ainsi que son territoire d'extension, a été prise en compte avec une attention toute particulière : la totalité du territoire communal s'inscrit dans le bassin versant de la Vienne, soit directement, soit par l'intermédiaire de petits affluents de rive gauche tel que le ruisseau de Veyvialle. Ainsi, en complément des mesures générales pour préserver les espaces naturels ordinaires, des mesures particulières appliquées à toutes les zones constructibles (U) ont été prises pour que la carte communale ne génère pas d'incidences notables prévisibles sur lui, en particulier la définition de secteurs constructibles distants de la ZSC (aucune nouvelle construction ne se rapproche plus près du site que celles déjà existantes, au nord à la Garde) et séparés du lit de la rivière par des éléments tampons auto-épurateurs (pour la Garde, d'éventuels flux pollués se dirigeraient vers la Vienne après un parcours de quelques centaines de mètres dans les bois et les prés qui opèrent une première autoépuration. Les fossés routiers de la RD7bis joueraient également un rôle tampon ; pour les Fromentaux, les vergnes et le Pouyol, une première autoépuration pourrait se faire par le passage par plusieurs ruisseaux intermédiaires).

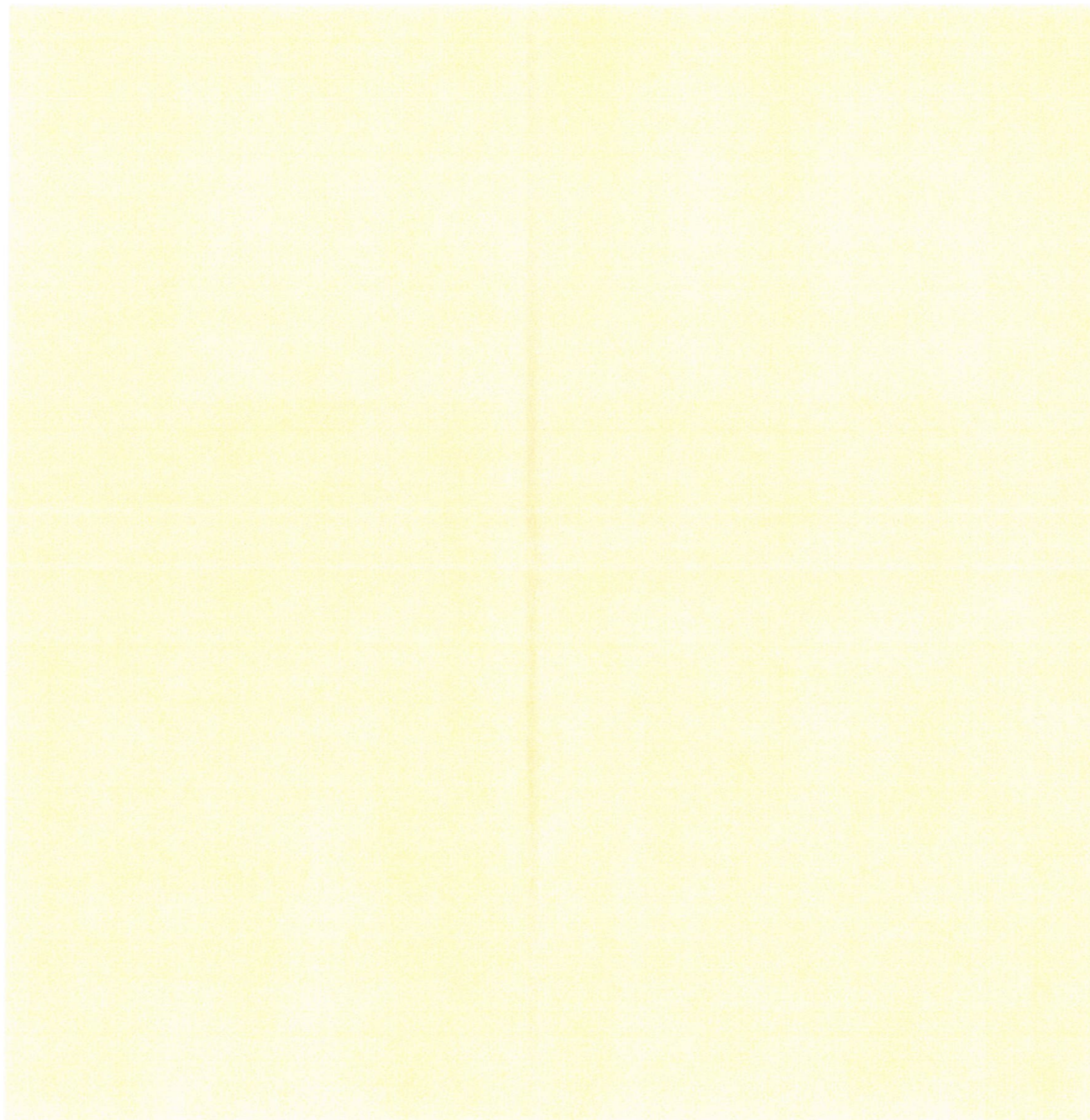
Mais afin de s'assurer de l'efficacité des moyens mis en œuvre par la carte communale pour protéger l'environnement, des indicateurs de suivis ont été proposés, aisés à contrôler sur des périodicités variant de 1 à 4 ans, grâce à l'observation des ortho-photos ou la consultation de documents accessibles au public, comme le Recensement Général Agricole.



Carte communale



EVALUATION ENVIRONNEMENTALE - ÉLÉMENTS COMPLÉMENTAIRES



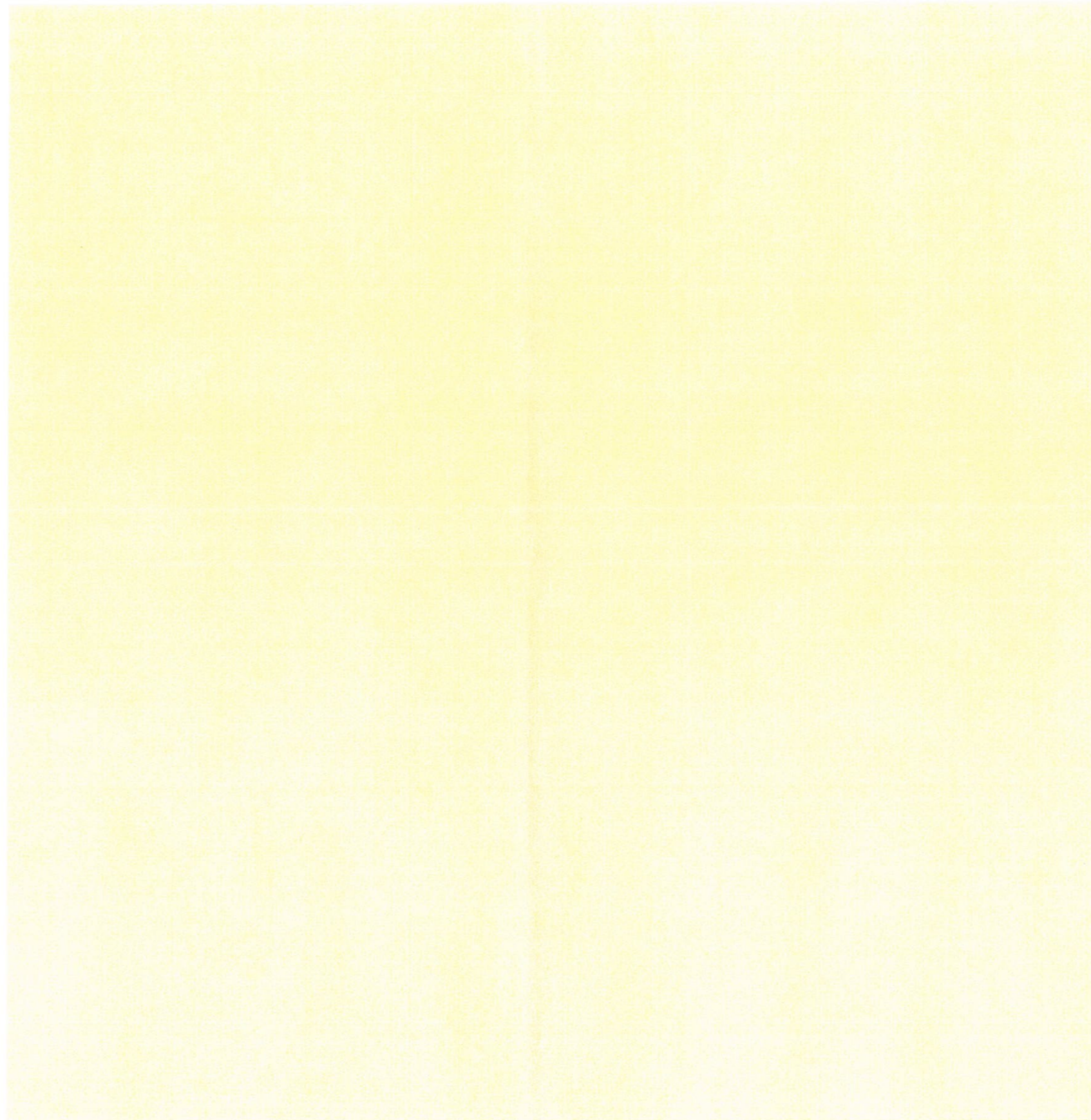
EVALUATION ENVIRONNEMENTALE ELÉMENTS COMPLÉMENTAIRES

Ce document a été rédigé par :

Elise HENROT

Gwenaëlle ORY.

Conformément au Code de la propriété intellectuelle qui n'autorise, aux termes du paragraphe 3 de l'article L. 122-5 et « sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source », que « les analyses et courtes citations justifiées par le caractère critique, polémique, pédagogique, scientifique ou d'information de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées », Géoscope considère que la présente note méthodologique constitue une œuvre originale qui ne saurait être transposée à d'autres productions sans son accord.



PRÉAMBULE

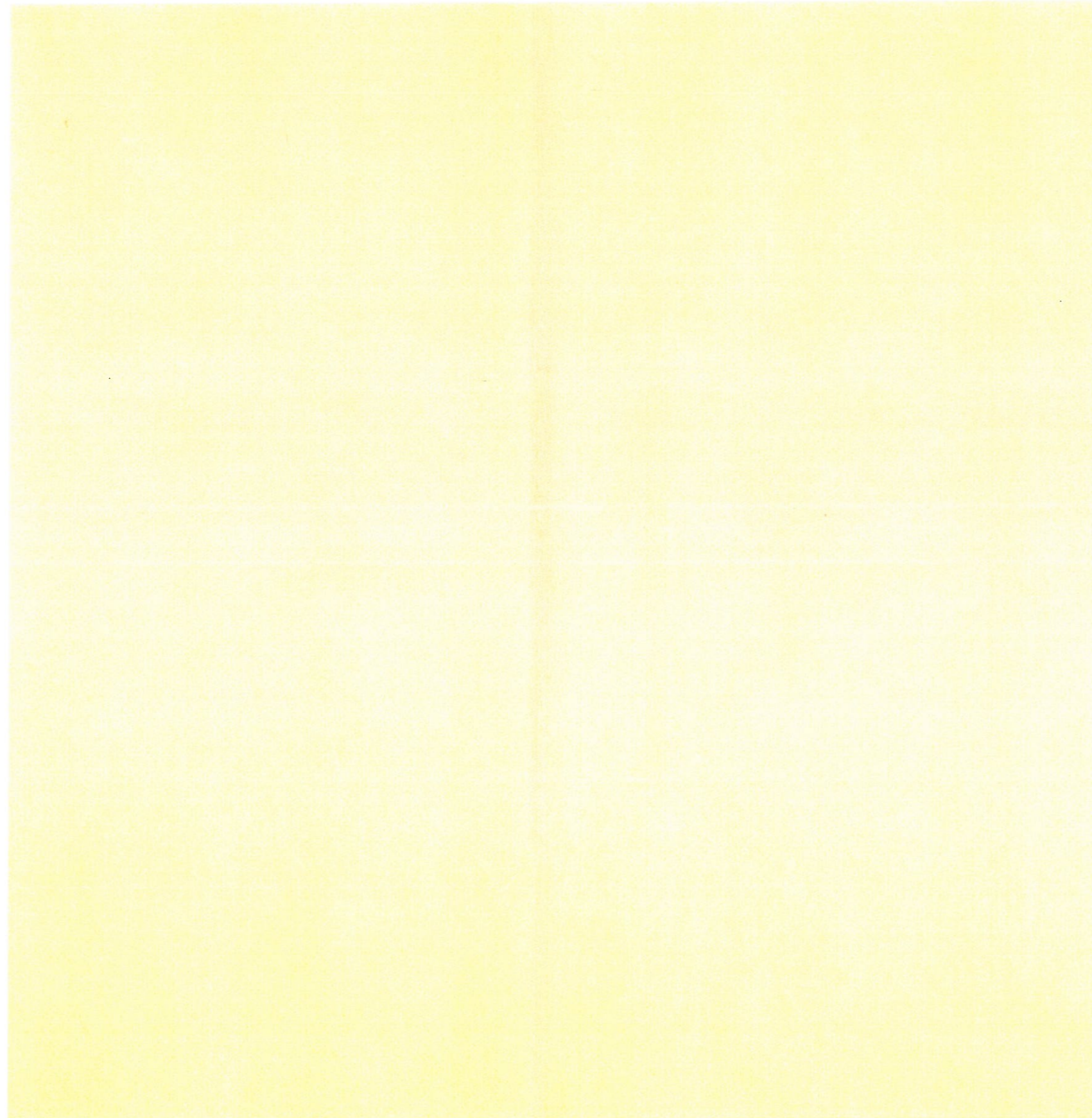
L'évaluation environnementale de la carte communale d'Eybouleuf a été menée tout au long de l'élaboration du document. Ainsi, l'analyse de l'état initial de l'environnement et des perspectives de son évolution font l'objet des volets 1 et 2 du rapport de présentation ; l'exposé des prévisions de développement est présenté dans le volet 3 du rapport de présentation ; l'analyse des incidences notables probables de la mise en œuvre de la carte sur l'environnement, l'exposé des motifs pour lesquels le projet a été retenu au regard des objectifs de protection de l'environnement, les raisons qui justifient le choix opéré, ainsi que les mesures envisagées pour éviter, réduire et, si possible, compenser, s'il y a lieu, les conséquences dommageables de la mise en œuvre de la carte sur l'environnement sont traités au sein du volet 4 du rapport de présentation.

Cette partie de l'évaluation environnementale complète les éléments exigés à l'article R.124-2-1 du code de l'urbanisme :

- le rappel qu'une analyse des résultats de l'application de la carte devra être effectuée au plus tard à l'expiration d'un délai de six ans à compter de son approbation,
- la définition des critères, indicateurs et modalités retenus pour suivre les effets du document sur l'environnement, et
- le résumé non technique : présentation résumée des objectifs du document, de son contenu.

Pour ce faire, il est proposé :

- le rappel des enjeux environnementaux du territoire mis en évidence dans l'analyse de l'état initial de l'environnement,
- la prise en compte de ces enjeux dans les orientations de développement,
- l'analyse des incidences probable sur le site Natura 2000,
- la définition d'indicateurs de suivi,
- le résumé non technique.



SOMMAIRE

Préambule.....	5
I. Présentation générale du document : objectifs et articulation avec les autres plans et programmes	9
II. Enjeux environnementaux du territoire communal	11
<i>A. Etat initial de l'environnement et scénario au fil de l'eau.....</i>	<i>11</i>
<i>B. Prise en compte de ces enjeux environnementaux dans le projet de développement.....</i>	<i>13</i>
III. Incidences probables sur le site Natura 2000	15
IV. Indicateurs de suivi	17

Etalement urbain, consommation d'espace ou périurbanisation.

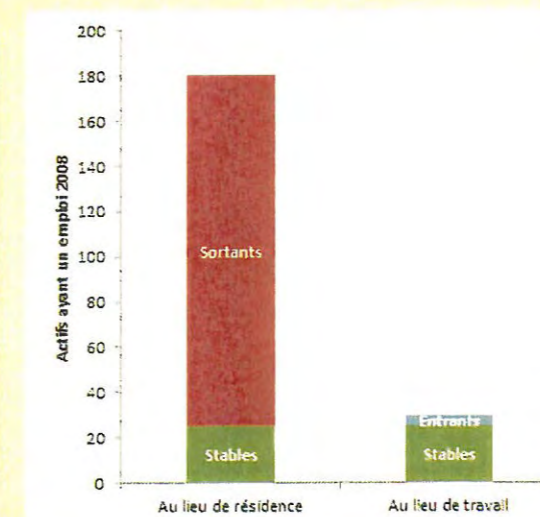
Phénomène physique d'extension de la ville sur son pourtour, l'étalement décrit la croissance en surface au sol de l'emprise de la ville. **L'étalement urbain** est un processus de transformation de l'espace conduisant à une diminution de la densité des espaces bâtis. Il se traduit par une augmentation dans le temps de la surface de terrain nécessaire à l'accueil d'une unité d'activité ou d'habitat. La mesure de l'étalement urbain mobilise des indicateurs de densité. En s'étalant, la ville recouvre d'anciens espaces agricoles ou naturels: le changement d'usage de ces sols pour les affecter à l'habitat et aux fonctions urbaines peut être considéré comme de la **consommation d'espace**. En effet, le sol est une ressource naturelle de surface limitée. La construction de routes ou bâtiments sur le sol est rarement un phénomène réversible. Ce changement d'utilisation des sols induit une perte de terres pouvant contribuer à la production agricole et à pourvoir aux besoins alimentaires, ou une perte de fonctions écologiques des sols (régulation des écoulements de l'eau de ruissellement, réservoir et support de biodiversité, capacité de capter du CO₂ par la croissance des végétaux).

La ville regroupe en un lieu un certain nombre de fonctions nécessaires à ses habitants : logement, accès aux services, aux emplois, espace d'échanges commerciaux, culturels et de relations sociales... La **périurbanisation** décrit l'éloignement de l'habitat par rapport à l'emploi. La périurbanisation est l'augmentation, dans les communes situées à l'extérieur des pôles urbains, généralement en périphérie, du nombre d'actifs occupés travaillant dans les pôles. Sa mesure s'appuie sur des indicateurs de flux domicile-travail. Ce concept a une dimension fonctionnelle.

La Revue du Commissariat Général au Développement Durable, *Urbanisation et consommation de l'espace, une question de mesure*, mars 2012.

L'expression de la péri-urbanisation à Eybouléuf : l'accroissement des migrations quotidiennes.

Eybouléuf	B2. Structure pop. active		
	Effectif		Évolution 99-2008 (%)
	1999	2008	
Population active ayant un emploi au lieu de résidence	126	180	43,0
Nombre d'actifs travaillant et résidant dans la même commune ("stables")	22	25	13,6
• Migrants quotidiens sortants	104	155	50,0
• Population active ayant un emploi au lieu de travail (emplois sur la commune)	40	30	-25
Migrants quotidiens entrants	18	5	-72



I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU DOCUMENT : OBJECTIFS ET ARTICULATION AVEC LES AUTRES PLANS ET PROGRAMMES

Principales sources

- CGDD, L'évaluation environnementale des documents d'urbanisme, 2011
- CGDD, Urbanisation et consommation de l'espace, une question de mesure, 2012
- INSEE, Profils, N°10, 1997
- DREAL Limousin, Urbanisation, le paradoxe limousin, 2010

Par délibération du 24 juillet 2009, quatre communes limitrophes de Haute Vienne (Masléon, Saint-Denis-des-Murs, La Geneytouse, Eybouleuf) ont prescrit l'élaboration d'un diagnostic territorial partagé pour mener une réflexion commune et cohérente en matière d'urbanisme.

Ces quatre communes de la couronne périurbaine de Limoges connaissent depuis 1999 un accroissement marqué de leur population (+3% en moyenne par an pour Eybouleuf), dû en particulier à un solde migratoire très important (+0,87% par an pour la Geneytouse ; +1,71 pour Masléon et Saint Denis des Murs ; +2,70 pour Eybouleuf). Conscientes des impacts de ce double **phénomène d'étalement urbain lié à celui de périurbanisation** sur le développement mais aussi potentiellement la qualité de vie de leurs territoires, les quatre municipalités se sont engagées dans l'élaboration de documents d'urbanisme visant à planifier et organiser l'arrivée des nouvelles populations.

La commune d'Eybouleuf a opté pour une carte communale par délibération du Conseil municipal du 14 septembre 2012. Les perspectives de développement, telles qu'elles ont été calculées et entérinées par la commune (cf *Volet 3- Perspectives de développement - C. Hypothèse d'évolution démographique pour les dix prochaines années*) prévoient un taux d'augmentation de près de 23% de la population d'Eybouleuf pour les dix prochaines années, et en conséquence, l'accueil de 35 ménages supplémentaires sur la même période.



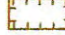







A environ 20 minutes de Limoges, Eybouleuf subit l'influence grandissante de la préfecture régionale à travers la mobilité professionnelle ou plus ponctuelle et diversifiée des résidents : de ce fait, son attractivité s'affirme, d'autant que la proximité de Saint Léonard de Noblat vient compléter l'offre d'équipements, de commerces et de services. Ce phénomène de périurbanisation dont semble bénéficier la commune, ne lui est pas spécifique : il s'inscrit dans un mouvement global, une évolution récente des mentalités (depuis une vingtaine d'années) et du rapport qu'entretiennent les hommes avec leur territoire, que l'INSEE décrit ainsi : « À la concentration de la population dans les pôles urbains jusque dans les années soixante, au temps de l'exode rural et des apports de main-d'oeuvre, répondent aujourd'hui un étalement et une occupation plus dense des zones contiguës des villes. Par nécessité économique ou par aspiration individuelle, l'habitant périurbain a quitté les pôles où l'emploi reste concentré pour occuper un espace aéré qui couvre les deux cinquièmes du territoire. Une décision qui n'est pas sans conséquences sur sa qualité de vie. » Eybouleuf présente alors toutes les caractéristiques recherchées par une population dont le nouveau mode de vie répond à la double aspiration de posséder une maison individuelle et de disposer d'espaces verts à proximité :

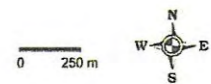
- un prix du m² moindre que celui pratiqué en centre ville ;
- un environnement de qualité : une nature globalement préservée et un patrimoine bâti qui, au-delà des extensions récentes, présente encore une relative unité architecturale ;
- la présence d'un axe routier structurant (la RD 979), qui, du fait du mouvement de généralisation de l'utilisation de l'automobile, donne le sentiment de rapprocher un territoire rural des pôles d'activités voisins.

Eybouleuf ou le paradoxe limousin : une région peu urbanisée mais peu économe en espace.

La région Limousin, dont l'image rurale persiste, indéniablement liée à une histoire agricole qui pourtant s'éloigne, n'en est pas moins une grande consommatrice d'espace : elle comptait, en 2006, 2,2 % des surfaces urbanisées françaises pour 1,2 % de la population. Et quel que soit l'indicateur retenu, la surface urbanisée rapportée à la population ou aux emplois est deux fois plus importante qu'en France. C'est l'espace rural qui enregistre la progression de l'urbanisation la plus forte (+40% entre 1950 et 2010).

En conséquence, la carte communale d'Eybouleuf a pour objet de réglementer l'occupation et l'utilisation des sols sur la commune. Elle doit notamment permettre d'augmenter le nombre de logements, de soutenir les activités agricoles et de respecter les milieux naturels par la recherche d'un équilibre entre le renouvellement urbain, un développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural, d'une part, et la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des espaces naturels et des paysages, d'autre part, en respectant les objectifs du développement durable, tel que le prévoit l'article L.121-1 du code de l'urbanisme. Cet article impose également une utilisation économe et équilibrée des espaces.

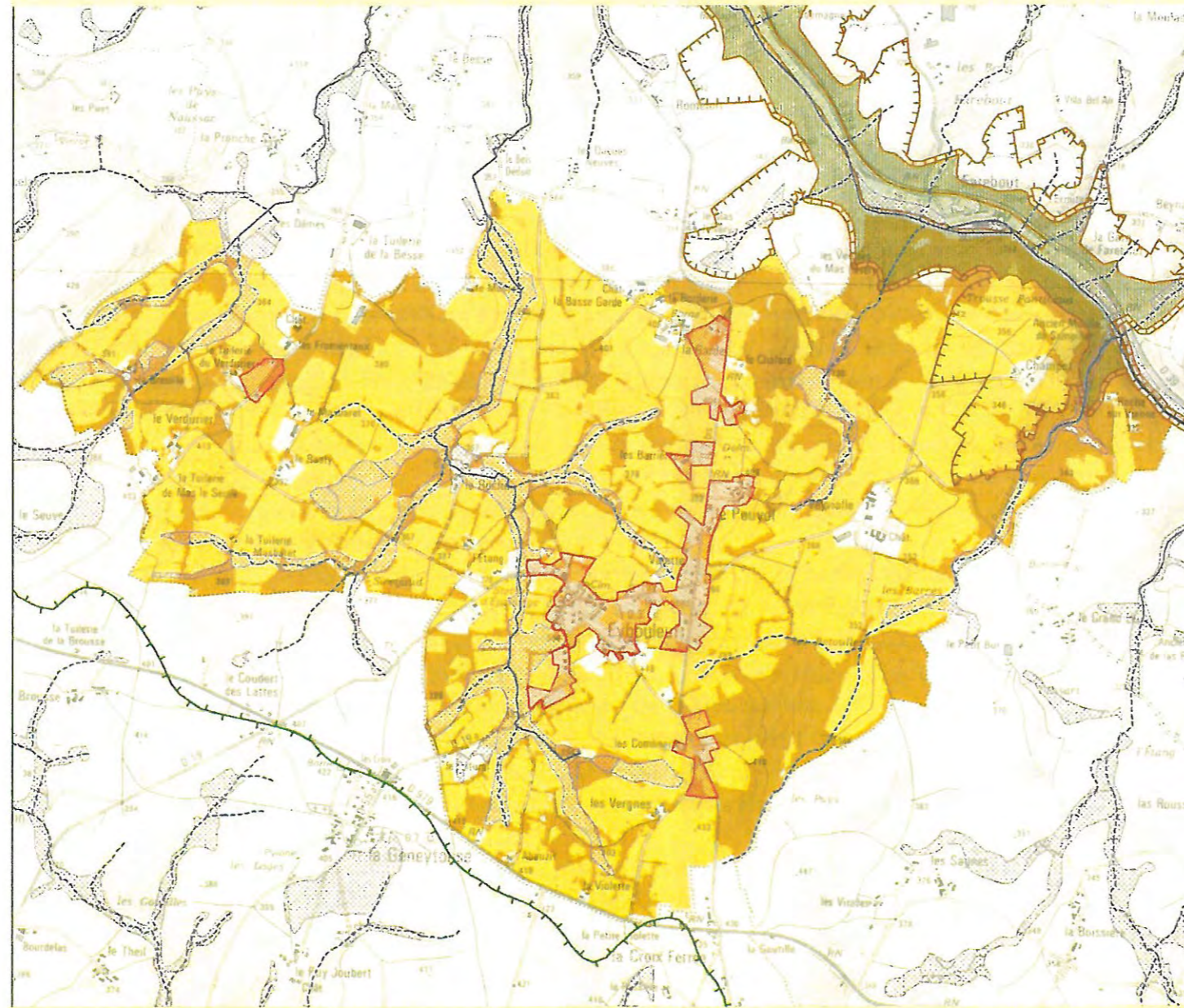
- Zonage de la carte communale**
-  Zone constructible
- Zonages et inventaires patrimoniaux**
-  Site Natura 2000
 -  Projet d'extension du site Natura 2000
 -  ZNIEFF de type II
- Utilisation des sols**
-  Bois
 -  Parcelles agricoles
- Hydrographie et milieux humides**
-  Limite de bassin versant
 -  Cours d'eau perenne
 -  Cours d'eau temporaire
 -  Zones humides



IGN

GEOSCOPE

Fonds de plans : Scan 25, IGN
 Sources : DREAL - EPTB de la Vienne - BD Ortho, 2009





Avant l'adoption de la carte communale proposée, Eybouleuf relève du Règlement National d'Urbanisme. Ainsi pour chaque enjeu défini ci-dessus, on peut faire l'hypothèse « au fil de l'eau » suivante :

- **Enjeu « économiser l'espace »** : l'urbanisation d'Eybouleuf se poursuit au rythme de quatre à cinq logements par an, au profit essentiellement des grandes résidences ; la proportion de bâti vacant augmente en particulier dans le bourg. La taille des parcelles reste alignée sur la moyenne départementale (soit plus ou moins 2 000 m² depuis dix ans). Les développements linéaires le long de la D7 bis et de la route qui mène au bourg de La Geneytouse se poursuivent : le zonage propose des coupures d'urbanisation. Le mitage s'affirme avec le prolongement de l'urbanisation au sein des espaces agricoles: en dehors du secteur des *Fromentaux*, le zonage met un coup d'arrêt à ce type de développement.
- **Enjeu « préserver le caractère identitaire du lieu »**, c'est-à-dire son cadre de vie (l'unité architectural, le patrimoine bâti en particulier rural, le paysage, les vues...) : le développement de l'urbanisation au grès des opportunités foncières se poursuit affirmant la banalisation architecturale de la commune et l'affaiblissement de l'unité paysagère bocagère : en dehors du secteur des *Fromentaux*, le zonage contient cette évolution aux secteurs déjà touchés par la banalisation (aux entrées de bourg et de *la Garde aux Combeaux*).
- **Enjeu « préserver la biodiversité »** : l'urbanisation linéaire rompt de façon irréversible les continuités écologiques, en effaçant davantage les reliques bocagères (réseau de haies) et, indirectement par un jeu de bascule avec les espaces agricoles, consomme des espaces naturels, perturbant les écosystèmes en présence (écosystèmes des forêts et surtout des prairies). Des coupures d'urbanisation sont matérialisées pour maintenir des continuités écologiques (*cf schéma ci-contre*)
- **Enjeu « protéger l'agriculture »** : les surfaces agricoles reculent devant l'urbanisation linéaire entre le bourg, *la Garde* et *les Combeaux* ainsi qu'aux *Fromentaux*. Ailleurs, dans les écart agricoles où les conflits d'usage s'exacerbent, aucune zones constructibles n'a été défini.
- **Enjeu « préserver la ressource en eau »** : les surfaces urbanisées en priorité relèvent de l'assainissement collectif du bourg d'Eybouleuf. Au delà, les systèmes autonomes des secteurs pavillonnaires offrent moins de garantie de bon fonctionnement et d'efficacité : la pression sur la qualité de l'eau est susceptible de s'accroître.

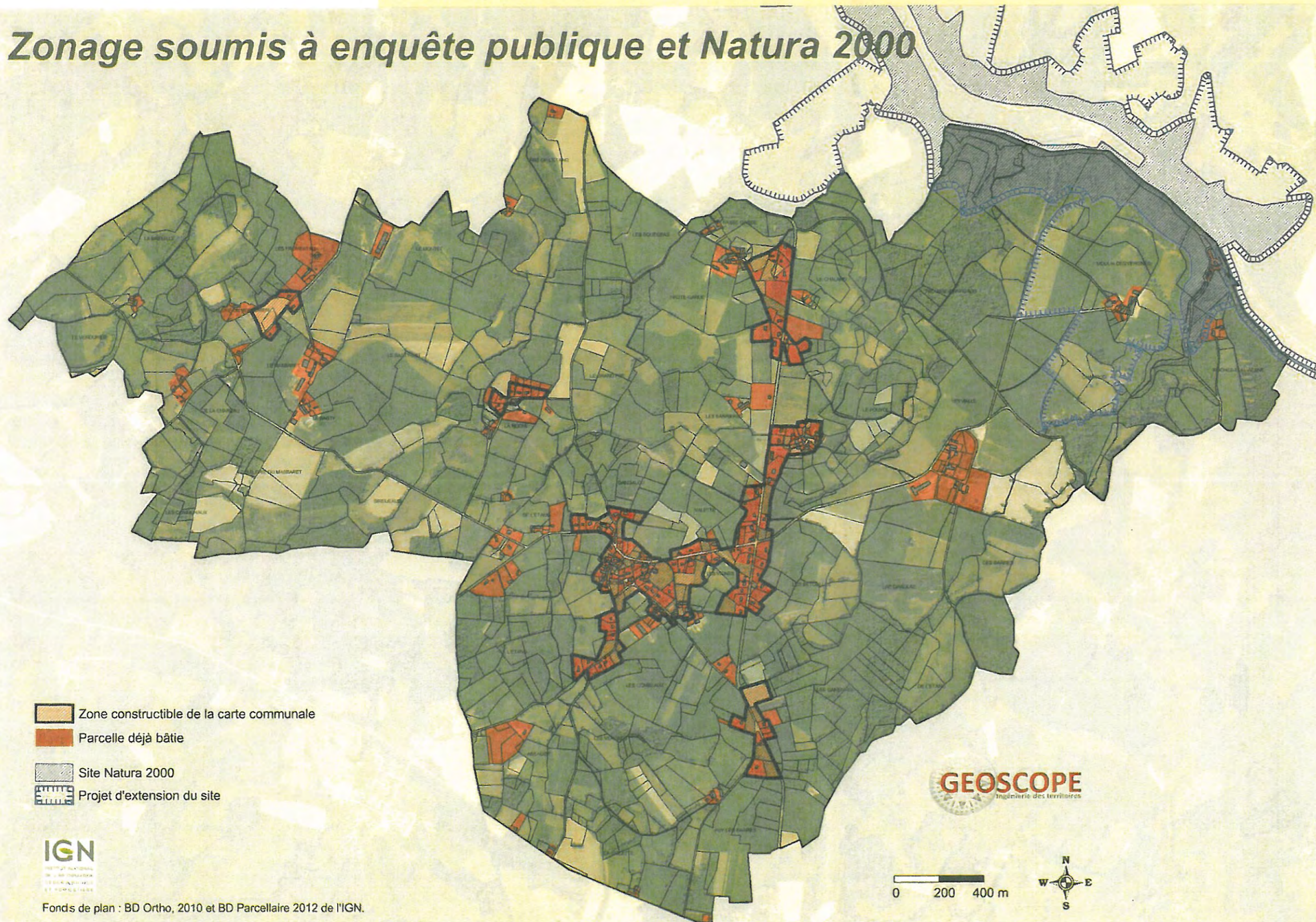
Evolution de la SAU communale										
Périodes	Solde sur la période (ha)	Rythme annuel (ha/an)	Causes des pertes						Causes des gains	
			Urbanisation		Boisements		Fermes		Déboisements	
			ha	ha/an	ha	ha/an	ha	ha/an	ha	ha/an
1971-1983	+ 6,9	+ 0,6	5,9	0,5	8,3	0,7	4,2	0,3	25,3	2,1
1983-2006	- 2,5	- 0,1	6,4	0,4	11,6	0,7	0,0	0,0	15,4	0,9
2000-2006	+ 13,5	+ 2,3	9,8	1,6	3,1	0,5	7,8	1,3	34,2	5,7
2006-2010	+ 3,1	+ 0,8	2,3	0,6	0,0	0,0	0,1	0,0	5,5	1,4
2010-2013*	- 5,9	- 2,0	5,9	2,0						

* Entre 2010 et 2013, seules sont appréciées les pertes liées à l'urbanisation. Source : photographies aériennes et orthophotographies de l'IGN.

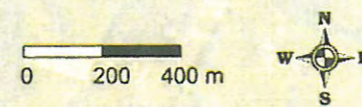
B. Prise en compte de ces enjeux environnementaux dans le projet de développement

Enjeux environnementaux identifiés	Prise en compte dans le projet de développement	
	Les orientations et leurs objectifs transversaux	
Economiser l'espace	<ul style="list-style-type: none"> Recentrer l'urbanisation au niveau des principaux noyaux bâtis Créer une cohérence urbaine autour de quelques espaces résidentiels diffus plébiscités par les ménages 	<ul style="list-style-type: none"> stopper la progression en mode lâche du modèle de la résidence pavillonnaire, qu'il s'agisse de créations ex-nihilo ou de greffons sur la base d'écarts qu'ils tendent alors à qualifier dans la course à l'urbanisation ; stopper la tendance au développement linéaire de l'habitat le long des voies de circulation, notamment aux abords de la RD 979 ; promouvoir la compacité des zones bâties pour préserver les milieux naturels et les écosystèmes plus ou moins remarquables (comme les zones humides et le site Natura 2000) pouvant être impactés par le développement urbain ; éliminer au titre des zones constructibles à vocation résidentielle les secteurs s'appuyant sur des constructions ou des petits groupes de maisons relativement isolés, hameaux élémentaires ou écarts effectivement associés à des exploitations agricoles anciennes en activité ou non, en localisation plus ou moins diffuse ; préserver les noyaux bâtis dont la vocation agricole s'avère nettement affirmée (notamment présence de bâtiments étroitement associés au tissu résidentiel) ; limiter le morcellement des îlots agricoles en définissant des zones constructibles compactes ; engager une politique d'acquisition foncière pour procéder à des échanges de parcelles stratégiques, en vue de débloquent des situations d'imbrications étroites entre constructions à usage d'habitat et activités agricoles génératrices de conflits d'usages potentiels (élevage), et pour conforter le développement résidentiel d'un noyau bâti. Par exemple, le développement à long terme du secteur au Sud du bourg d'Eybouleuf peut reposer tout particulièrement sur l'application de ce principe ; favoriser le développement des principaux secteurs d'habitat facilement accessible à l'axe Limoges – Eymoutiers (<i>les Combeaux, les Fromentaux</i>), complété par l'axe perpendiculaire en direction de Saint-Léonard-de-Noblat, la RD 7bis pour anticiper les conditions d'une desserte optimale par une ligne de transports collectifs (économie des ressources fossiles, limitation des rejets de gaz à effet de serre).
Préserver la biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> Rechercher le bon compromis entre développement résidentiel et patrimoine naturel Rechercher le bon compromis entre risques, nuisances et pollutions, et développement résidentiel 	
Préserver le caractère identitaire du lieu	<ul style="list-style-type: none"> Rechercher le bon compromis entre développement résidentiel et patrimoine culturel 	
Protéger l'agriculture	<ul style="list-style-type: none"> Définir des zones agricoles homogènes Respecter le fonctionnement et le devenir des exploitations agricoles 	
Préserver les ressources	<ul style="list-style-type: none"> Prendre en compte l'accessibilité et les déplacements 	

Zonage soumis à enquête publique et Natura 2000



Fonds de plan : BD Ortho, 2010 et BD Parcellaire 2012 de l'IGN.



III. INCIDENCES PROBABLES SUR LE SITE NATURA 2000

Le diagnostic expose les enjeux et potentialités attachés au site Natura 2000 Haute Vallée de la Vienne (cf. rapport de présentation, volet I C.2. *Préoccupations patrimoniales*, p. 56 et 57). L'emprise du site est de 1 315 ha aujourd'hui et 6 273 ha pour le projet d'extension. Sur la commune d'Eybouleuf, il occupe 30,5 ha et 84,2 ha pour le projet d'extension (cf carte ci-contre), soit 2,8 et 7,8% du territoire communal.

Afin de favoriser la préservation du site Natura 2000, les zones constructibles se situent en dehors des espaces naturels officiellement reconnus comme d'intérêt écologique remarquable. Le plan de zonage a intégré ces écosystèmes en secteur inconstructible où toute nouvelle construction est interdite, et dans lequel tous travaux et installations, publics ou privés, susceptibles de modifier trop sensiblement l'état ou l'aspect des lieux, et de porter atteinte à la spécificité du site sont interdits, et notamment « les drainages ou remblais et autres travaux susceptibles de détruire l'intérêt hydraulique des zones humides » et « toute intervention sur les milieux et les biotopes qui participent à l'équilibre écologique ».

Si aucune zone constructible n'est comprise à l'intérieur du périmètre, c'est dans le registre de la qualité de l'eau via, notamment, les rejets d'eaux usées, l'utilisation de produits phytosanitaires dans les jardins..., que celles-ci s'avèrent susceptibles d'avoir une incidence sur le site Natura 2000. En effet, la totalité du territoire communal s'inscrit dans le bassin versant de la Vienne, soit directement, soit par l'intermédiaire de petits affluents de rive gauche tel que le ruisseau de Veyvialle. Ainsi, en complément des mesures générales pour préserver les espaces naturels ordinaires, des mesures particulières appliquées à toutes les zones constructibles (U) ont été prises pour que la carte communale ne génère pas d'incidences notables prévisibles sur lui :


- les périmètres des zones constructibles (U) ont été définis de telle sorte qu'aucune nouvelle construction ne se rapproche plus près du site que celles déjà existantes (au Nord à la Garde) ;
- la zone constructible la plus proche est celle de la Garde, qui se situe à environ 700 m de la limite la plus proche du site. Les eaux potentiellement chargées des futures habitations seront traitées via des systèmes d'assainissement autonome. Toutefois, si ces derniers fonctionnent mal et/ou si des produits toxiques sont épandus dans les jardins, les flux pollués se dirigeront vers la Vienne après un parcours de quelques centaines de mètres dans les bois et les prêtres qui opèrent une première auto-épuration. Les fossés routiers de la RD 7bis joueront également un rôle tampon vis-à-vis des pollutions potentielles en provenance de la Garde ;
- la principale zone constructible est celle du bourg qui bénéficie jusqu'à la RD 7bis au Sud de Pouyol d'un assainissement collectif. La station d'épuration est localisée à l'Ouest du bourg, le milieu récepteur des rejets des eaux traitées est le ruisseau de la Roche, affluent de rive gauche de la Vienne. Ces rejets transitent donc par ce ruisseau sur 4,5 km en traversant deux plans d'eau avant de rejoindre la Vienne ;
- les autres zones constructibles que sont les Fromentaux, les Combeaux ainsi que la zone constructible de Pouyol sont en zone d'assainissement autonome. Comme pour le secteur de la Garde, les eaux de ruissellement sont susceptibles de rejoindre la Vienne via : le ruisseau de la Roche pour les Fromentaux sur 4,3 km en traversant un plan d'eau, un petit ruisseau à écoulement intermittent sur 1,5 km pour Pouyol, et le ruisseau de Veyvialle sur 3,3 km pour les Combeaux.

Par ailleurs, d'une manière plus générale, la préservation et la mise en valeur des espaces naturels même « ordinaires » (grands ensembles boisés, milieux aquatiques, ripisylves, réseau de haies...) sont favorisées par :


- une gestion économe de l'espace qui repose en particulier sur une extension de l'urbanisation autour de secteurs bâtis existants et considérés comme stratégiques, et en renforçant leur compacité (arrêt du développement linéaire).
- la conservation de la cohérence des entités écologiques homogènes ou des corridors biologiques qui constitue un enjeu de première importance. Les grands espaces boisés, les zones humides connues, n'accueillent dans ces conditions aucune zone constructible. Et même, la proscription du mitage limite au minimum le morcellement des continuités végétales qui favorisent les migrations animales et la biodiversité.


En conséquence, il est permis d'admettre que la mise en œuvre du projet de carte communale ne présente aucune conséquence dommageable prévisible sur le site Natura 2000 qui intersecte le territoire communal.

Zonage de la carte communale

 Zone constructible

Zonages et inventaires patrimoniaux

 Site Natura 2000

 Projet d'extension du site Natura 2000


 ZNIEFF de type II


Utilisation des sols


 Bois

 Parcelles agricoles

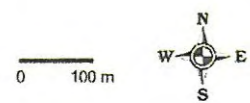
Hydrographie et milieux humides

 Limite de bassin versant

 Cours d'eau perenne

 Cours d'eau temporaire

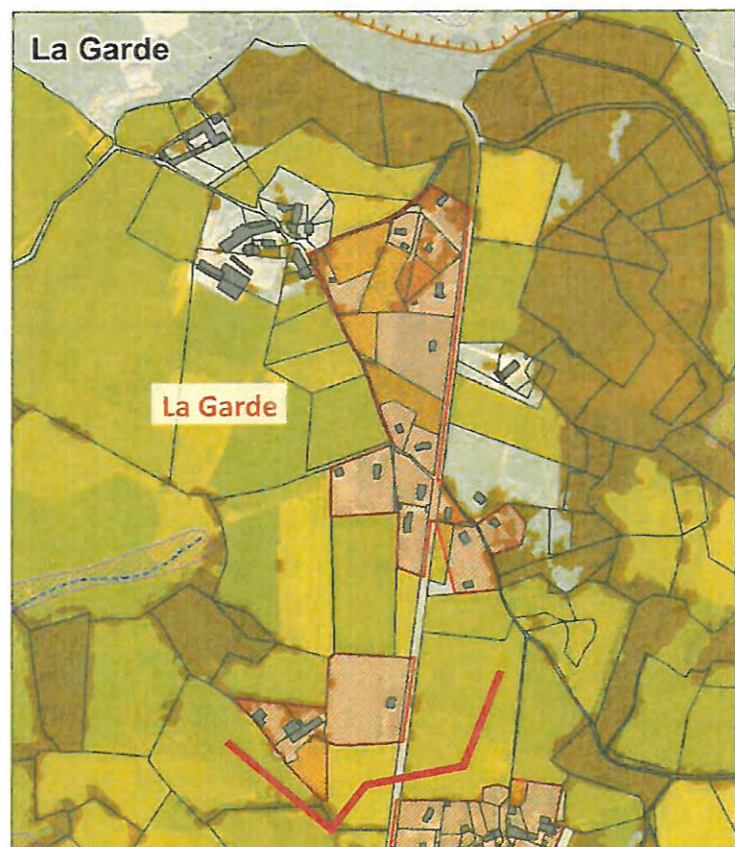
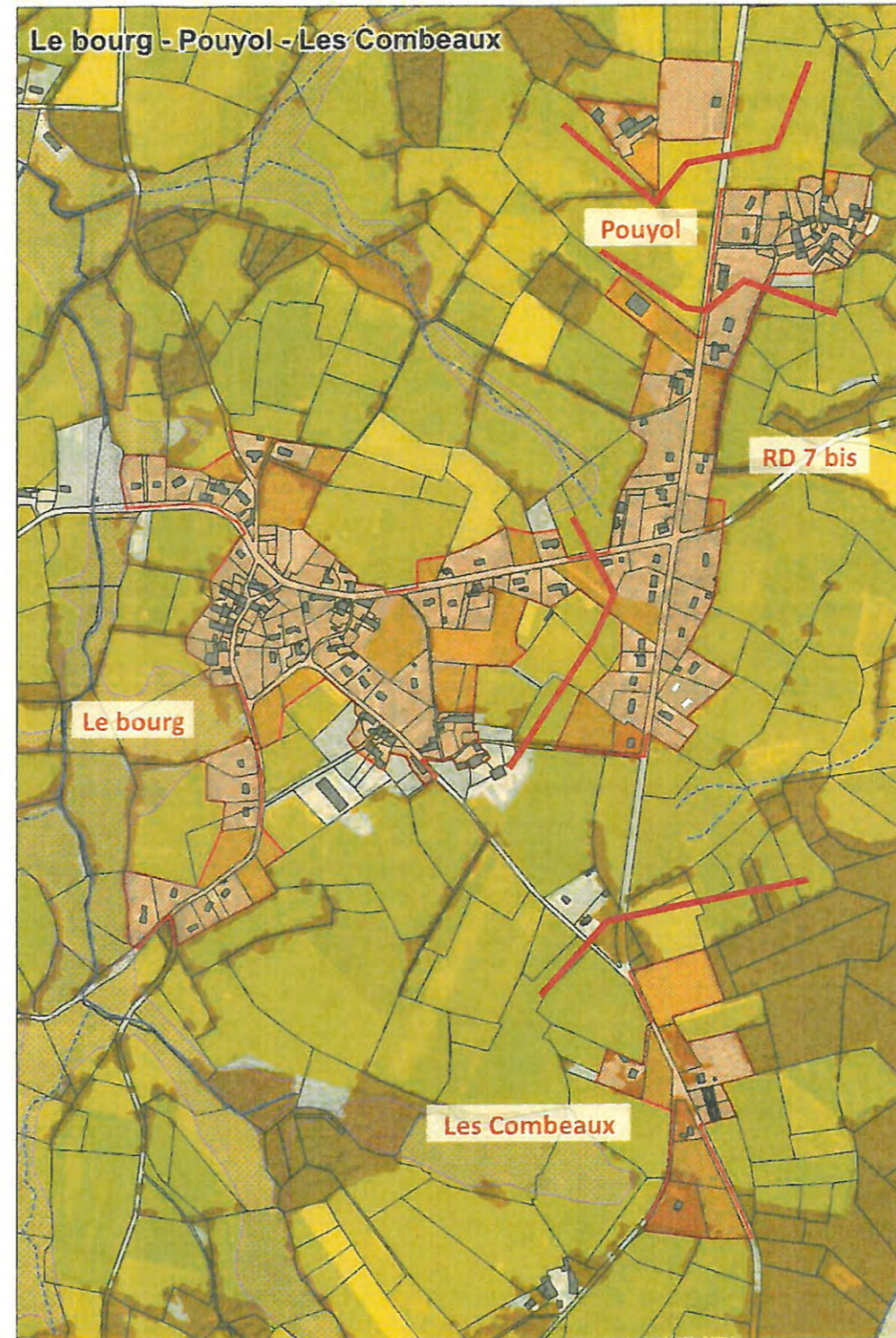
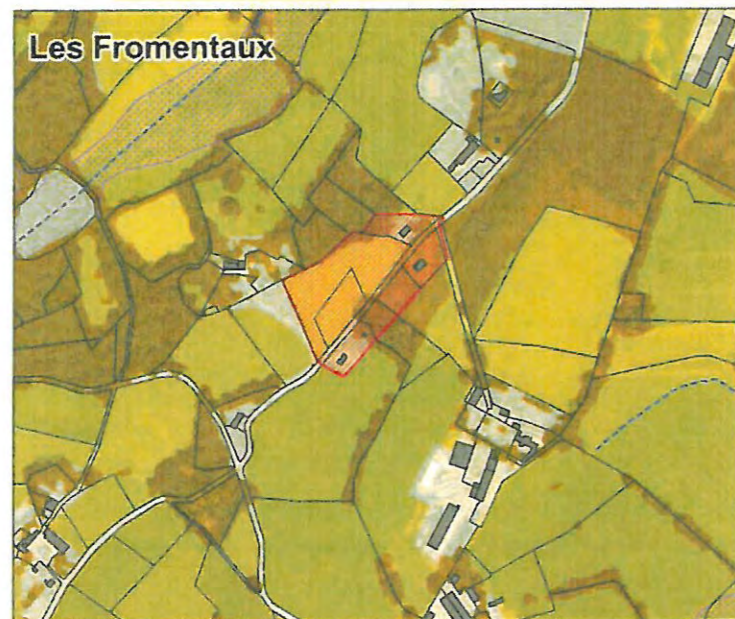
 Zones humides



IGN

GEOSCOPE

Fonds de plans : BD Ortho, 2010, IGN
 Sources : DREAL - EPTB de la Vienne - BD Ortho, 2010



IV. INDICATEURS DE SUIVI

Enjeux	Indicateurs	Périodicité
Economiser l'espace	<ul style="list-style-type: none"> • Etalement urbain : évolution de la taille des parcelles urbanisées soumises à autorisation municipale : superficie de la somme des parcelles divisée par le nombre de parcelles (source : permis de construire). • Densification : nombre de logements créés divisé par la surface des parcelles (source : permis de construire). • Consommation d'espaces naturels : superficie de bois et de prairies disparus au profit de constructions divisé par le nombre de logements créés (source : BD Ortho de l'IGN et permis de construire). 	<ul style="list-style-type: none"> • annuelle • annuelle • mise à jour des orthophoto
Préserver la biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> • Atteinte aux écosystèmes des espaces remarquables : suivi de la surface d'habitat d'intérêt communautaire située sur la commune (source : animateur du site Natura 2000) ; suivi des surfaces des inventaires et protections d'espaces naturels patrimoniaux (sources : DREAL, orthophotos de l'IGN). • Atteinte aux écosystèmes des prairies : surfaces en herbe disparues au profit de constructions divisées par le nombre de nouveaux logements (sources : orthophotos de l'IGN et permis de construire). • Atteinte aux écosystèmes des espaces boisés : surfaces boisées disparues au profit de constructions divisées par le nombre de nouveaux logements (sources : orthophotos de l'IGN et permis de construire). • Atteinte aux écosystème des zones humides : évolution des superficies des zones humides (source : EPTB Vienne). • Continuités écologiques : linéaire de haies détruites (source : orthophotos de l'IGN). • Déprise agricole : évolution de la Surface Agricole Utile communale (source : RGA). 	<ul style="list-style-type: none"> • tous les 3 ans • mise à jour des orthophoto • mise à jour des orthophoto • tous les 3 ans • mise à jour des orthophoto • mise à jour du RGA
Préserver le caractère identitaire du lieu	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration du patrimoine bâti : nombre de constructions ou de réhabilitations soumise à autorisation communale bénéficiant d'une réflexion paysagère (source : permis de construire et permis d'aménager). • Disparition du petit patrimoine : part d'éléments de patrimoine faisant l'objet d'un permis de démolir (source : permis de démolir). • Haie bocagère : linéaire de haies détruites (source : orthophotos de l'IGN). 	<ul style="list-style-type: none"> • tous les 3 ans • tous les 3 ans • mise à jour des orthophoto
Protéger l'agriculture	<ul style="list-style-type: none"> • Consommation des terres agricoles : observation de l'évolution des Surfaces Agricoles Utiles (source : Recensement Général Agricole, RPG, orthophotos de l'IGN). • Conflits d'usage : nombre de plaintes de voisinage enregistrées à la mairie 	<ul style="list-style-type: none"> • mise à jour des orthophoto • annuelle
Assurer la ressource en eau	<ul style="list-style-type: none"> • Qualité de l'eau distribuée : suivi de l'évolution de la qualité des eaux distribués (source : régie municipale). • Rendement du réseau : rapport entre le volume d'eau consommé par les usagers et le volume d'eau potable d'eau introduit dans le réseau de distribution (source : régie municipale). • Consommation domestique d'eau potable : évolution du volume d'eau consommé par les ménages divisé par le nombre de ménages (source : régie municipale). • Consommation agricole d'eau potable : évolution du volume d'eau consommé par les agriculteurs divisé par le nombre d'UGB (source : régie municipale et Chambre d'Agriculture). 	<ul style="list-style-type: none"> • trimestrielle • annuelle • annuelle • mise à jour du RGA
Préserver la qualité de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de raccordement : part de la population raccordée à un système d'assainissement collectif (source : régie municipale). • Qualité des eaux usées : part de la population ayant accès à un système d'assainissement efficace (sources : auto-contrôle des stations d'épuration, SPANC). • Conformité des ouvrages d'épuration des eaux usées : Moyenne de la conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales pondérée par la charge entrante en DBO₅ de chaque ouvrage (source : régie municipale). 	<ul style="list-style-type: none"> • annuelle • tous les 4 ans • annuelle